

# RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CELLULE D'ANIMATION DE L'AUSTREBERTHE

Année 2014

## SOMMAIRE

<b>1. PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. LE ROLE DE CHAQUE MEMBRE DE LA CELLULE D'ANIMATION.....</b>	<b>4</b>
<b>3. COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.....</b>	<b>5</b>
<b>4. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE .....</b>	<b>11</b>
<b>5. AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE .....</b>	<b>12</b>
<b>6. SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES, ALERTE ET GESTION DE CRISE 14</b>	
<b>7. RISQUE INONDATION ET URBANISME.....</b>	<b>18</b>
<b>8. LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS .....</b>	<b>29</b>
<b>9. GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE.....</b>	<b>31</b>
<b>10. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RURAL.....</b>	<b>31</b>
<b>11. COMMUNICATION, ECHANGES, GROUPES DE TRAVAIL .....</b>	<b>41</b>
<b>12. COORDINATION ET AUTRES .....</b>	<b>43</b>
<b>13. ANNEXES .....</b>	<b>44</b>

# 1. PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de dresser le bilan d'activité de l'année 2014 de la cellule d'animation du SMBVAS. Il a été co-rédigé par les 5 ingénieurs de la cellule d'animation et la secrétaire.

Les missions principales de cette cellule sont de mettre en œuvre les politiques suivantes :

- prévention des inondations,
- préservation de la qualité des milieux et de la ressource en eau,
- portage des politiques publiques du grand cycle de l'eau.

La cellule d'animation se compose :

- d'un poste de coordinateur (à temps complet – poste occupé par Mya BOUZID) ;
- d'un poste de chargé de mission ADTR « Aménagement Durable du Territoire Rural » qui assure l'animation agricole du syndicat (à temps complet – poste occupé par Alexandre ABIVEN) ;
- d'un poste de chargé de mission « volet urbain » (à temps complet - poste occupé par Aurélie BONAFOS) ;
- d'un poste de chargé de mission « gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides » (à temps complet – poste occupé par Tina MODARRESSI) ;
- d'un poste de chargé de mission SAGE « Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux » en partage avec le SMBV Caux Seine (à temps complet – poste occupé par Elena MARQUES).
- d'un poste de secrétaire comptable (32/35<sup>ème</sup> à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013 – poste occupé par Nathalie FEVRIER) ;

Un chargé de mission « culture du risque » a été recruté pour remplacer Mya BOUZID pendant son congé maternité. Il s'agit de Mathieu PASQUET présent à temps complet du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 30 novembre 2014.

Les postes sont subventionnés de la façon suivante (prévisions à fin décembre 2014) :

Financeurs	Postes subventionnés pour tout ou partie	Montant éligible pris en compte	Taux de subvention	Montant de subvention prévu
AESN	Coordination ADTR Gestion hydraulique Secrétariat	125 601,00 €	50,00 %	62 621,00 €
Département	Coordination ADTR Volet urbain Secrétariat	118 000,00 €	16,00 %	18 880,00 €
ETAT (PAPI)	Coordination Gestion hydraulique	79 500,00 €	40,00 %	31 800,00 €
AESN	Animation SAGE Secrétariat	49 059,14	80,00 %	39 247,31 €
			<b>TOTAL</b>	<b>152 548,31 €</b>

Le syndicat fonctionne maintenant depuis 14 ans et maintient une activité toujours plus soutenue.

## 2. LE ROLE DE CHAQUE MEMBRE DE LA CELLULE D'ANIMATION

Les missions des 5 animateurs de la cellule d'animation sont les suivantes :

### **Missions du coordinateur :**

Sous l'autorité du Président, il effectue les missions suivantes :

- - Elaborer le programme d'action du syndicat ;
- - Coordonner et animer l'ensemble des actions de l'équipe du syndicat ;
- - Suivre les actions du syndicat et veiller à leur bon déroulement d'un point de vue technique, administratif et financier notamment ;
- - Rechercher les partenaires financiers externes ;
- - Coordonner, animer et s'assurer de la mise en œuvre des contrats de partenariats tels que le « PAPI » (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) ou le contrat d'animation AESN ;
- - Mettre en place des outils de communication ;
- - Suivre certains projets : maison de l'eau, culture du risque, etc.

### **Missions du chargé mission « Aménagement Durable du Territoire Rural » :**

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- - Suivre les études PCAHD (Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce) ;
- - Négocier la mise en place des aménagements d'hydraulique douce suite au PCAHD ;
- - Co-animer la politique agricole sur le Bassin d'Alimentation de Captage de Limésy en collaboration avec la Communauté de communes Caux Austreberthe ;
- - Emettre un avis sur les projets de retournement d'herbages dans le cadre de l'installation des Jeunes Agriculteurs ;
- - Promouvoir et instruire les dossiers des Mesures Agro Environnementales à enjeu érosion ;
- - Assurer la surveillance et le suivi de l'entretien des ouvrages ;
- - Contractualiser avec des exploitants agricoles pour faire pâturer les ouvrages du syndicat ;
- - Participer à différentes études, colloques et formations en lien avec les thématiques eau-sol-biodiversité ;
- - Participer au groupe restreint de la commission agricole de l'ASYBA (Association régionale des syndicats de bassin versant et structures assimilées).

### **Missions du chargé de mission « volet urbain » :**

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- - Conseiller les communes au niveau du volet pluvial des documents d'urbanisme et projets d'urbanisation (niveau technique, réglementaire, administratif notamment – gestion des eaux pluviales urbaines et prévention des inondations) ;
- - Favoriser l'émergence des études et travaux réalisés par les communes pour la gestion des eaux pluviales urbaines et aider les communes sur leur suivi ;
- - Participer aux réflexions locales, départementales, etc.
- - Organiser des sessions de formations et d'informations auprès des maires, de la population, et des différents acteurs de ce volet ;
- - Analyser les dossiers réglementaires relatifs à l'A150 ;
- - Apporter une aide technique à la résolution de problèmes ponctuels ;
- - En cas de besoin, suivre, en appui à l'ingénieur coordonnateur du syndicat, certaines opérations (maîtrise d'œuvre, chantiers, etc.) menées sous maîtrise d'ouvrage du syndicat.

## **Missions du chargé de mission « gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides » :**

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- Suivre les études prévues par le SMBVAS (étude globale d'efficacité des ouvrages, étude de rupture de barrages, etc.),
- Suivre la conception et les travaux prévus par le SMBVAS (4 ouvrages structurants, aménagements connexes aux travaux de l'autoroute A150, réhabilitation d'ouvrages, traitements de bétoires),
- Suivre les travaux de l'autoroute A150,
- Analyser les dossiers réglementaires relatifs à l'A150 ;
- Mettre en place le système d'instrumentation et de suivi du remplissage des ouvrages,
- Assurer la mise à jour du site internet du SMBVAS.

## **Missions du chargé mission SAGE :**

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- Etablir le dossier préliminaire présentant le territoire du SAGE et ses caractéristiques,
- Mettre en place les démarches nécessaires à la mise en route du SAGE,
- Assurer l'appui administratif et technique des activités de la commission locale de l'eau (CLE) une fois celle-ci désignée,
- Organiser et animer les réunions de pilotage et de travail,
- Préparer et suivre les études réalisées en interne et en externe dans le cadre de l'élaboration du SAGE,
- Préparer les marchés correspondants,
- Rédiger les différents documents du SAGE,
- Mettre en place les actions de communication et de sensibilisation,
- Mener un programme de réhabilitation des mares (630 mares sur le territoire).

Le détail des missions réalisées en 2014 est décrit dans les chapitres ci-après.

Le temps passé sur chaque mission est en annexe 1 et émane d'un suivi quotidien réalisé par chaque membre de l'équipe dans un tableau récapitulatif l'activité par quart de journée.

## **3. COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

Le SMBVAS est une structure qui agit dans l'intérêt général sur un territoire hydrographique. Cela implique de se trouver à l'interface entre aménageurs/habitants de ce territoire et services de l'Etat.

Le SMBVAS est donc au service de l'Etat pour appliquer ses politiques. Cela se fait à différentes échelles dans le cadre de démarches complémentaires que sont :

- la mise en œuvre d'un appel à projet PAPI lancé par l'Etat Français et d'un contrat d'animation avec l'AESN,
- le suivi de l'ASYBA et son travail transversal,
- le lancement d'une démarche d'élaboration de SAGE,
- le suivi des politiques de l'Etat : directive inondation, directive cadre sur l'eau, etc.

### **3.1 Coordination du PAPI 2**

La labellisation a été obtenue en septembre 2012 après passage en comité « Plan Seine ».

Ce programme d'action complet présente les caractéristiques suivantes :

- Un programme allant de 2013 à 2018 ;
- Un montant total de 2 710 000 euros HT ;

- 34 actions réparties sur les 7 axes définis par le CCTP des PAPI d'octobre 2010 ainsi qu'un axe dit « 0 » dédié à l'animation :
  - Axe 0 : animation du programme d'action
  - Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
  - Axe 2 : la surveillance et la prévision des crues
  - Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise
  - Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
  - Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
  - Axe 6 : le ralentissement des écoulements
  - Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques
- Le financement à 40% de deux postes d'ingénieurs.

L'année 2014 a été l'année de montée en puissance du PAPI. Notons les événements suivants :

- démarrage de nombreuses actions en particulier de sensibilisation,
- recrutement d'un chargé de mission culture du risque pour mener à bien une politique PCS,
- comité de pilotage de mi-année et pré-programmation 2015,
- bilan d'activité 2014.

La coordinatrice a consacré environ 2 % de son temps à cette action (5,75 jours).

### 3.2 Coordination du contrat AESN

L'année 2014 a été l'année de construction du contrat pluri-annuel avec l'AESN 2014 - 2018 :

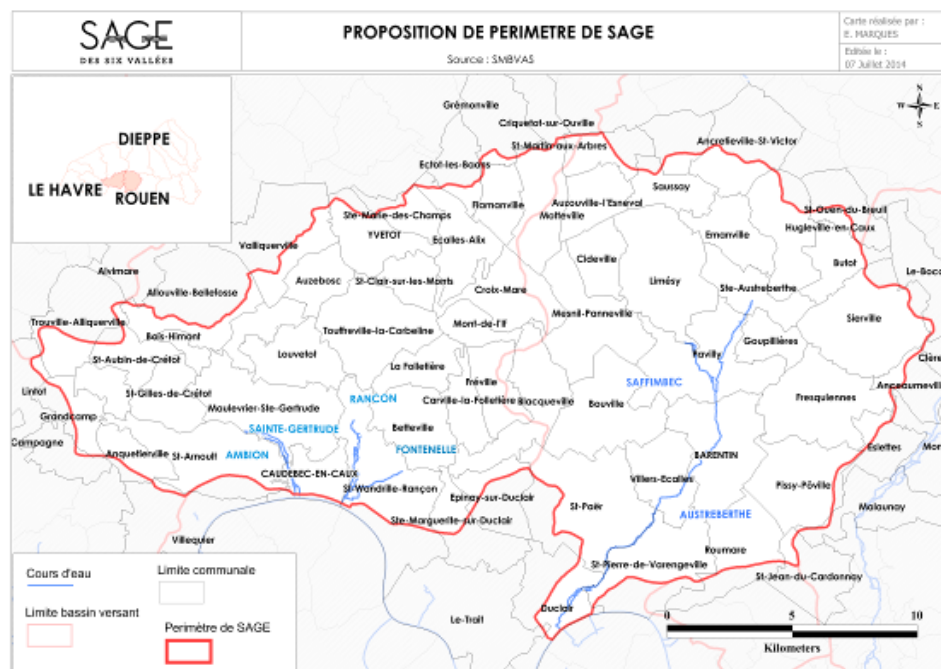
- important volet administratif pour l'établissement du tableau de bord de suivi des actions, mise au point d'une convention pluri-annuelle, etc.
- démarrage des premières actions et préparation des actions à venir,
- comité de pilotage de mi-année et bilan d'activité 2014.

La coordinatrice a consacré environ 2 % de son temps à cette action (5,75 jours).

### 3.3 Le SAGE des 6 vallées

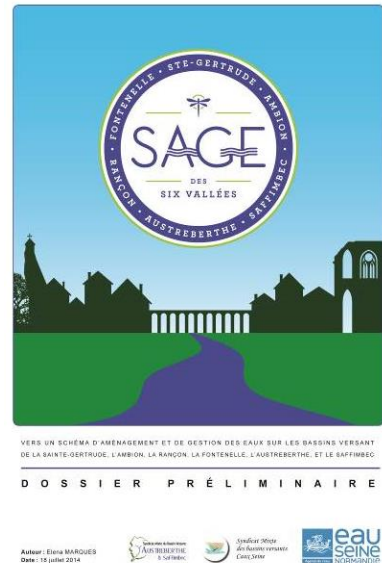
Après plus de 12 ans d'actions sur la prévention du risque d'inondations les comités syndicaux de Caux-Seine et de l'Austreberthe ont délibéré à l'unanimité en 2013 pour lancer une démarche d'élaboration commune de SAGE. Par courrier du 1<sup>er</sup> août 2013, Monsieur le Préfet de Région a validé la démarche. Une animatrice SAGE a été recrutée en accord avec l'Agence de l'Eau en septembre 2013.

Ce SAGE concerne 6 vallées (Ambion, Sainte Gertrude, Rançon, Fontenelle, Austreberthe et Saffimbec).



↳ Au premier semestre 2014, le **dossier préliminaire** et la proposition de Commission Locale de l'Eau ont été rédigés. Un rapport de 60 pages fournit les bases du SAGE (le périmètre, les enjeux et la composition de la CLE). Son objectif est de vérifier l'adéquation de l'outil SAGE aux enjeux du territoire et dans un même temps de fédérer les différents acteurs. (cf. rapport en annexe 2). La rédaction de ce rapport a demandé un important travail à l'animatrice SAGE ; de terrain, de collecte de données, de cartographie, de rédaction et de concertation.

En effet, le dossier préliminaire a fait l'objet d'une concertation avec les membres du groupe informel de pilotage du SAGE formé par des élus du territoire, l'AESN, la DISE et la DREAL, au cours de 4 réunions.



Le dossier préliminaire du SAGE des 6 Vallées a été déposé en Préfecture en juillet 2014 et a suivi le déroulement administratif suivant :

- Le Préfet de la Seine-Maritime a démarré la consultation pour arrêter le périmètre 18 août.
- Les communes et EPCI ont été saisis pour avis.
- La fin de la consultation a eu lieu le 18/12/2014.

A l'issue de cette période de consultation, le périmètre du SAGE devrait être arrêté. L'animatrice du SAGE a été chargée de suivre avec les services de la Préfecture le bon déroulé de la consultation.

Planning prévisionnel phase d'Emergence	
Semaine	août - décembre 2014
	2015
Dépôt du dossier préliminaire	32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 1 2 3 4 5 6 7 8 9
Consultation par le Préfet	
Arrêté de périmètre	
Arrêté de CLE	
Première CLE	
Rédaction de l'état des lieux du SAGE	



↳ Un important **travail de communication** a également été mis en œuvre à travers diverses actions :

- création d'un logo et d'une charte graphique avec un chargé de communication,
- organisation d'une réunion publique d'information,
- rédaction du premier journal du SAGE et distribution à mi-parcours de la consultation en cours et suite à la réunion publique d'information en une centaine d'exemplaires (cf. annexe 3).

↳ La **réunion publique d'information** a été organisée à Motteville le 16 septembre par le SMBVAS et le SMBVCS afin d'informer les acteurs du territoire de l'émergence du SAGE et répondre à leurs interrogations. Une cinquantaine de personnes ont été représentées à cet événement.

Les différents intervenants (AESN, DISE, Syndicats de Bassin Versant) ont présenté la démarche du SAGE, les enjeux du territoire, les motivations des structures porteuses et le rôle d'accompagnement et de soutien des services de l'Etat. Suite à cette réunion, le premier journal du SAGE a été rédigé et transmis aux acteurs du territoire.

↳ En parallèle de la consultation, l'animatrice du SAGE a démarré la **rédaction de l'état initial** du SAGE qui est effectué en interne. Un comité de pilotage pour le suivi de cet état initial sera réuni début 2015 dès que l'arrêté de la Commission Locale de l'Eau sera signé.

↳ Ensuite, une attention particulière a été portée sur le **recensement des zones humides** du territoire. Un travail a été effectué avec la DREAL et les animateurs rivière du territoire afin d'affiner le recensement des zones humides du SAGE des 6 Vallées. Une premier atlas a été établi par l'animatrice du SAGE et des sondages pédologiques complémentaires sont prévus fin 2014 et début 2015. Le PNRBSN a aussi été associé à la réflexion.

↳ Enfin, et afin de faciliter le travail d'élaboration du SAGE, la création d'une **base de données SIG** commune aux deux syndicats s'est avérée nécessaire. Le SMBVAS a mandaté un prestataire pour la réorganisation de sa base de données en 2012-2013. Une réorganisation et harmonisation de la base de données du SMBV Caux-Seine a donc dû être effectuée courant 2014. Le rendu final est prévu fin janvier 2015.

L'année 2015 sera consacrée à la **mise en place de la Commission Locale de l'Eau**, à l'approbation des règles de fonctionnement, à l'élection du Président et à la formation des commissions thématiques. En parallèle l'état initial du SAGE sera finalisé et une étude de fonctionnalité des zones humides sur la base du recensement de la DREAL sera effectuée.

L'animatrice SAGE a consacré environ 58 % de son temps à cette action (152 jours).  
La coordinatrice a consacré environ 2 % de son temps à cette action (5,75 jours).

### 3.3 L'ASYBA

L'année 2014 a été une année tronquée du fait du départ en congé maternité de la correspondante ASYBA. Malgré cela, des relais ont été pris dans d'autres syndicats et des actions importantes ont émergé.

L'ASYBA compte toujours une aide pour le secrétariat pour un équivalent d'1/2 journée par semaine.

L'année 2014 a également été l'année des renouvellements d'élus suites aux élections municipales.

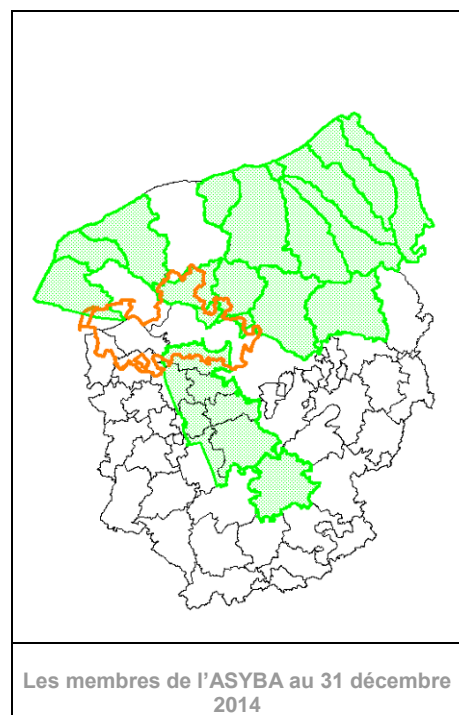
L'ASYBA regroupe 20 membres répartis sur l'ensemble du territoire de l'Eure et de la Seine Maritime.

Ci-dessous, voici l'essentiel des actions menées dans le cadre de l'ASYBA.

#### Gouvernance du grand cycle de l'eau

GEMAPI :

- Organisation de trois réunions d'information et débat : une pour les techniciens (avril), deux pour les élus (juin et octobre),





- Création d'une plaquette de communication sur la GEMAPI (cf. annexe 4),
- Lobbying auprès des Ministères lors d'un groupe de travail au cabinet du MEDDE (juillet) (cf. annexe 5),
- Interventions lors du colloque SAGE organisé par le MEDDE (septembre),
- Préparation de l'application de la GEMAPI en région :
  - o rencontre avec l'AESN et la DISE (juillet),
  - o rencontres par sous-préfecture avec les acteurs locaux en Seine Maritime (novembre à janvier).

### **Thématiques agricoles**

En 2014, l'ASYBA a participé aux réflexions et rencontres suivantes sur le volet agricole :

- Participation au groupe de travail pour la rédaction de l'arrêté « retournements d'herbage » en Seine Maritime : un important travail a été mené par l'ASYBA conjointement avec les services de l'Etat et la Chambre d'agriculture pour faire émerger un arrêté stipulant la nécessité de consulter les syndicats pour tout projet de retournement d'herbage.
  - 4 réunions ont été nécessaires pour aboutir au projet d'arrêté,
  - L'ASYBA a organisé la concertation auprès des structures de bassins de Seine Maritime,
  - L'ASYBA a effectué le reporting à la DISE des avis collectés,
  - L'ASYBA a organisé une réunion avec la Direction des routes du département sur les conséquences des retournements d'herbages.
- Participation à l'élaboration du SRCE –Trame Verte et Bleue

### **Thématique culture du risque**

- Travail sur la cartographie du risque avec la DDTM

La DDTM a souhaité réaliser pour son usage interne une cartographie des points les plus à risque sur le territoire en analysant les enjeux et en les croisant avec l'aléa.

Le but recherché est de réussir à focaliser l'attention du cadre de permanence de la DDTM lors d'un évènement inondant sur les actions réflexes, sur des thématiques précises : voiries, ouvrages, localisation et nature des zones inondables.

Le territoire du SMBVAS a été choisi à titre expérimental pour mener cette étude pilote en 2013.

En mars 2014, l'ASYBA a organisé une restitution de ce travail aux techniciens de Seine Maritime. Une trentaine de personnes ont participé à cette restitution qui avait pour but l'extension de cette démarche à d'autres territoires.

- Suivi du travail de l'AREAS : participation aux COPIL culture du risque et participation au séminaire sur le sujet,

### **Evènements de communication ou de formation**

- Séminaire ASYBA-AREAS sur le thème de la « valorisation des matériaux locaux pour la réalisation des ouvrages hydrauliques ». Participation d'environ 60 personnes (animateurs, bureaux d'études, entreprises de travaux, etc.) à cet évènement.



- Rédaction des actes du séminaire SAGE qui a eu lieu en 2013  
Ces actes, d'une dizaine de pages, ont été envoyés à tous les participants du séminaire en y joignant la plaquette de communication sur le SAGE.

#### **Autres**

- Organisations de deux AG et de réunions de bureau.
- Rédaction des comptes rendus.
- Diffusion aux membres d'informations importantes.

La coordinatrice a consacré environ 3 % de son temps à cette action (8,25 jours).

### **3.4 Le suivi des politiques de l'Etat**

#### **Directive Inondation**

- Le SMBVAS a été invité au comité du Plan Seine et aux COMITER élargies réunies dans le cadre de l'application de la Directive inondation.
- Travail sur la stratégie nationale et sur le PGRI. Participation à deux comités Plan Seine et à deux réunions en région.

#### **Financements européens et régionaux**

Participation à 3 réunions sur l'élaboration du CPER.

La coordinatrice a consacré environ 2 % de son temps à cette action (5 jours).

### **3.5 Amélioration de la gouvernance**

Depuis plusieurs années, le SIRAS et le SMBVAS tentent de trouver un accord pour que les deux structures « fusionnent ». Aucune avancée n'a été réalisée en 2014 sur ce dossier.

## 4. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE

### 4.1 Etude d'efficacité des ouvrages

Afin de choisir une stratégie future en termes de ralentissement dynamique, le SMBVAS souhaite évaluer, au travers de cette étude d'efficacité, le gain obtenu par les ouvrages existants combinés avec les zones d'expansion de crues créées par le SIRAS sur les ruissellements et les crues de rivières.

Cette étude permettra aussi d'envisager des scénarios d'aménagement de certains points singuliers (ponts, etc.) sur la rivière bloquant les écoulements et créant des phénomènes de surinondation.

Cette évaluation permettra de juger la nécessité de compléter ou non le parc d'ouvrages existants ou de faire des travaux complémentaires sur la rivière ou sur les zones d'expansion de crues.

De plus, une analyse coût-bénéfice sera réalisée en complément afin d'avoir une estimation de la pertinence économique des investissements restant à réaliser. Ce complément portera sur l'analyse de différents scénarios :

- état actuel,
- état avec ouvrages prévus dans le présent PAPI 2 (4 ouvrages + zones d'expansion de crue),
- état futur avec les ouvrages supplémentaires envisagés dont la réalisation n'est pas programmée dans le PAPI 2 porté par le SMBVAS.

Et ce, à minima, pour 3 scénarios de crue qui seront à déterminer par le bureau d'études retenu.

Selon les résultats de cette étude, le SMBVAS réajustera son programme d'action.

Pour la **rédaction du CCTP** de cette étude complexe, le SMBVAS s'est entouré d'un comité technique composé de l'AREAS (Jérôme Ledun), de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (Vincent Martin), du Conseil Général de Seine-Maritime (Laetitia Panattoni), du GIP Seine Aval (Cédric Fisson), du Service de Prévision des Crues de la DREAL (Stéphane Piney), de la DDTM (Erwan Blondel, Grégoire Macé et Valérie Erhard), et du Syndicat de Bassin Versant Saône Vienne Scie représenté par son coordinateur (Laurent Topin), qui a réalisé une étude globale sur son territoire.

Suite à la première réunion du comité qui a eu lieu en octobre 2013, une deuxième réunion du comité technique a eu lieu en octobre 2014, afin d'améliorer le cahier des charges techniques de cette étude.

L'ensemble du dossier de consultation a été finalisé et **l'appel d'offres a été lancé fin octobre 2014**. La remise des offres ayant été fixée au 8 décembre 2014, la Commission d'Appel d'Offres va procéder avant la fin de l'année 2014 à l'ouverture des plis. L'étude va ainsi être lancée au premier trimestre 2015.

L'animatrice « hydraulique et zones humides » a consacré environ 5 % de son temps à cette action (13 jours).

### 4.2 Etude de rupture de barrage

Il a été décidé que l'étude de rupture de barrage(s) serait conduite en 2015 ou 2016 en fonction de l'avancement de l'étude d'efficacité des ouvrages.

## 5. AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

### 5.1 Création d'une « Maison de l'eau »

En 2012, le SMBVAS a saisi l'occasion qui se présentait d'acquérir un bâti de caractère pour pouvoir en faire le lieu emblématique où il mènera l'ensemble de ses actions.

Ce projet est pour l'instant baptisé « Maison de l'eau ».

Cette maison située sur la commune de Villers Ecalles allierait les locaux du syndicat et des locaux d'accueil du public qui permettraient de mener à bien une véritable politique de sensibilisation sur les thématiques du grand cycle de l'eau.



La « Maison de l'eau »

Suite au travail du CAUE en 2012, une étude de marché a été lancée en 2013. Elle a rendu

ses **conclusions au printemps 2014** proposant différents scénarios d'aménagement pour ce site :

- un scénario 1 : les locaux du syndicat,
- scénario 2 : un centre de ressource et d'animation pour les professionnels et le grand public,
- scénario 3 : un centre de ressource et d'animation pour les scolaires.

(cf. plaquette de présentation du projet en annexe 5bis).

L'été et l'automne 2014 ont été consacrés à la **recherche des financements**. Ces rencontres vont se poursuivre en début d'année 2015. Dès que le plan de financement sera relativement défini, le SMBVAS lancera le marché de travaux.

Enfin, une deuxième **journée « portes ouvertes »** a été organisée au mois de juillet à destination des nouveaux élus du territoire et de leurs conseils municipaux qui a réunit près de 30 personnes.

La coordinatrice a consacré environ 3,5 % de son temps à cette action (9 jours).

Le reste de l'équipe y a consacré 4 jours.

### 5.2 Sondage

Après 10 années sans inondation, la conscience du risque sur le bassin versant de l'Austreberthe est proche de zéro. En témoignent les résultats de l'enquête réalisée par le SMBVAS auprès de 200 entreprises de la vallée : 20% ne savent pas si elles sont inondables.

Il en est de même pour la population qui évolue, fluctue et n'est pas, ou peu, sensibilisée au risque inondation. D'où l'intérêt d'effectuer un sondage auprès de cette dernière pour évaluer le niveau de connaissance et de conscience du risque inondation.

L'objectif est donc de sonder la population au démarrage du PAPI et à la fin du programme d'action afin de mesurer l'efficacité de ce type de démarche sur l'évolution du niveau de connaissance et la prise de conscience du risque inondation par la population.

En effet, toucher le grand public est une entreprise de longue haleine et ceux qui l'ont menée sur d'autres territoires n'ont pas d'outils pour mesurer l'impact des actions mises en place à destination de ce public. Il s'agira donc de faire un état zéro puis de pouvoir vérifier si ce niveau de conscience s'est amélioré au bout des 6 ans du programme. De plus, ce sera l'occasion de faire le point sur les outils qui ont le mieux touché leur cible (site internet, plaquettes, scolaires, etc.).

Le sondage a été mené au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 (cf. principales conclusions du rapport en annexe 6). Les résultats ont été présentés en comité de pilotage en mai 2014 puis en comité syndical en décembre 2014.

Le chargé de mission ADTR a consacré environ 1,2 % de son temps à cette action (3.25 jours).

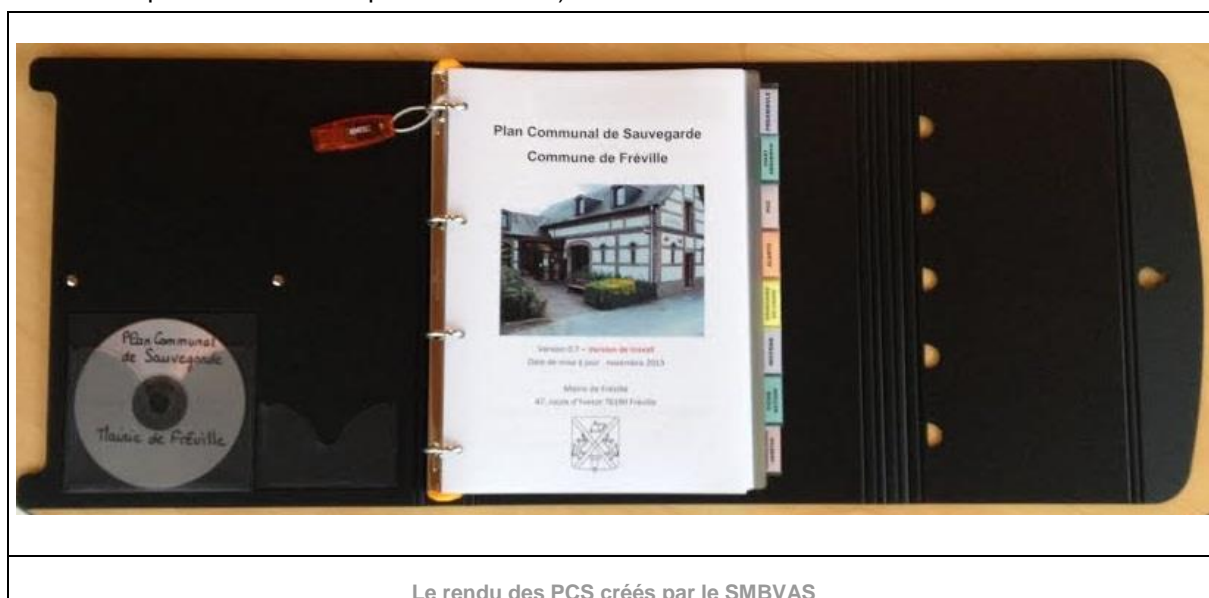
### 5.3 Aide à la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) vont devenir obligatoires à terme car un PPRI est en cours d'élaboration sur l'ensemble du territoire du SMBVAS.

Notre bassin versant est très en retard par rapport au reste de la Seine Maritime pour l'élaboration des PCS. C'est pourquoi, en remplacement de Mya Bouzid pendant son congé maternité, le SMBVAS a recruté un chargé de mission PCS pour faire avancer cette démarche.

Les actions suivantes ont été menées :

- création d'une trame PCS et du document opérationnel (cf. photo ci dessous),
- assistance de 6 communes dans l'élaboration de leur PCS,
- organisation d'un colloque de restitution de ce travail et de sensibilisation des maires (cf. compte rendu du colloque en annexe 7).



La création de la trame PCS du SMBVAS a demandé un important travail de bibliographie, d'adaptation des documents au contexte local et de validation en collaboration avec le SIRACED-PC. L'assistance des communes à la rédaction de leur PCS a demandé entre 6 et 12 réunions selon les communes. En plus de ces réunions, un important travail de rédaction a été nécessaire pour faire aboutir ces documents.

Cette action sera reconduite en 2015 grâce au recrutement spécifique d'un chargé de mission en CDD d'un an.

Le chargé de mission PCS a consacré environ 7 mois à cette action.

La coordinatrice a consacré environ 2,3 % de son temps à cette action (6 jours).

### 5.4 Autres actions de culture du risque

#### Réduction de la vulnérabilité

Cette action prévue dans le cadre du PAPI n'a pas encore véritablement démarré en 2014. Elle sera importante en 2015 et sera portée par la coordinatrice.

## **Mise en place d'un sentier pédagogique**

Le syndicat de bassin versant souhaite réaliser un parcours pédagogique sur le territoire de l'Austreberthe. Ce parcours fait partie intégrante des actions de communication développées dans le dossier de candidature du PAPI 2.

Ce projet est toujours en attente de l'avancement du projet de « Maison de l'eau » et devrait reprendre en 2015.

# **6. SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES, ALERTE et GESTION DE CRISE**

## **6.1. Surveillance des ouvrages**

### ↳ Suivi réglementaire des ouvrages

Les arrêtés d'autorisation de réalisation des ouvrages au titre du code de l'environnement ainsi que la DUP prescrivent dans le cadre de l'exploitation des ouvrages de faire une visite technique trimestrielle.

En 2014 on été réalisées seulement 2 visites semestrielles en raison d'une charge de travail exceptionnelle. Ces visites consistent à réaliser un diagnostic visuel complet de l'ouvrage afin de repérer les anomalies (état de la végétation, tenue des remblais, état des canalisations, apparition de bétoires, etc.). Pour chaque ouvrage une fiche technique de visite est remplie. La visite dure environ 45 minutes par ouvrage.

Suite à ces visites, des travaux de réparation sont engagés.

En 2014, il y a eut les travaux de réparation de PP2-7 décrit précédemment, des travaux fin 2014 sur un fossé de transfert au Saussay et des travaux de réparation de surverses prévus début 2015 sur un bassin à Fresquiennes.

Des bétoires ont été identifiées sur 6 ouvrages. Il sera nécessaire d'engager un diagnostic géotechnique préalable à leur traitement en 2015.

### ↳ Surveillance par temps de pluie.

De plus, après ou pendant les évènements pluvieux importants (de plus de 20 millimètres dans les 24 dernières heures), le syndicat se rend sur les ouvrages de régulation afin de vérifier que ceux-ci fonctionnent correctement (débit de fuite non bouché, etc.). Une fiche de visite spécifique est renseignée et permet en parallèle d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des aménagements.

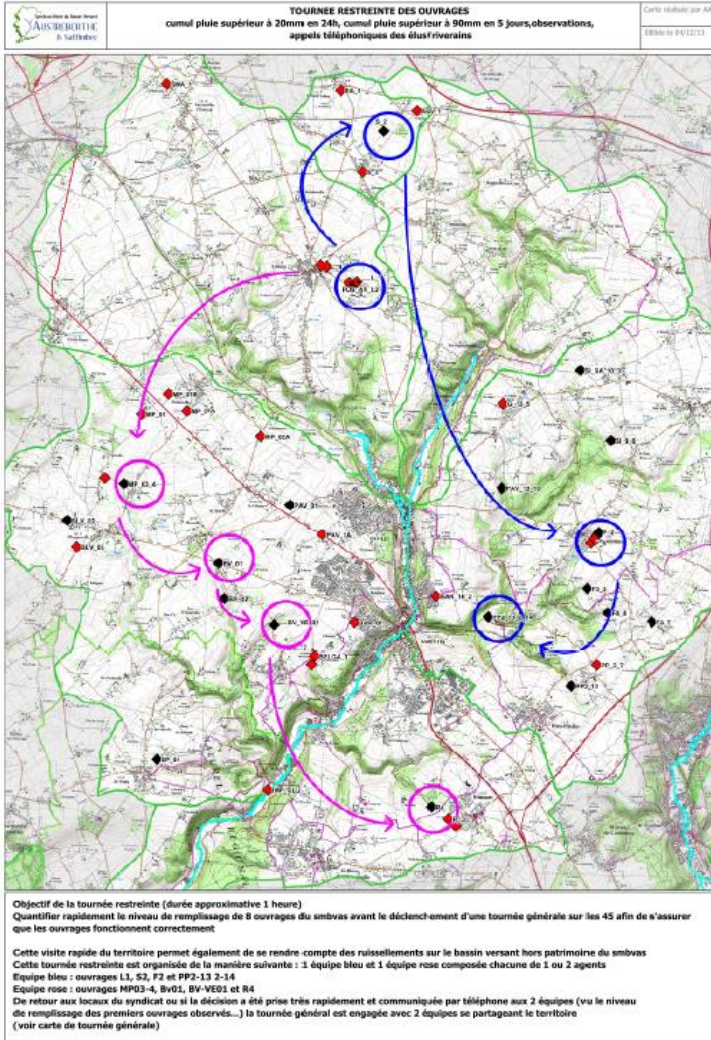
Ces visites sont réalisées en interne par l'équipe du syndicat (et plus particulièrement par le chargé mission ADTR).

Les données pluviométriques sont obtenues en interrogeant les propriétaires de pluviomètres ou de pluviographes du bassin versant (DREAL, SIRAS, particuliers) et le nouveau système fonctionnel mis en place par le SMBVAS sur 2 barrages. En début d'année 2014, le chargé de mission a mis en place un protocole pour ce contrôle suite à un évènement pluvieux afin d'optimiser le travail du personnel du syndicat et les temps de parcours.

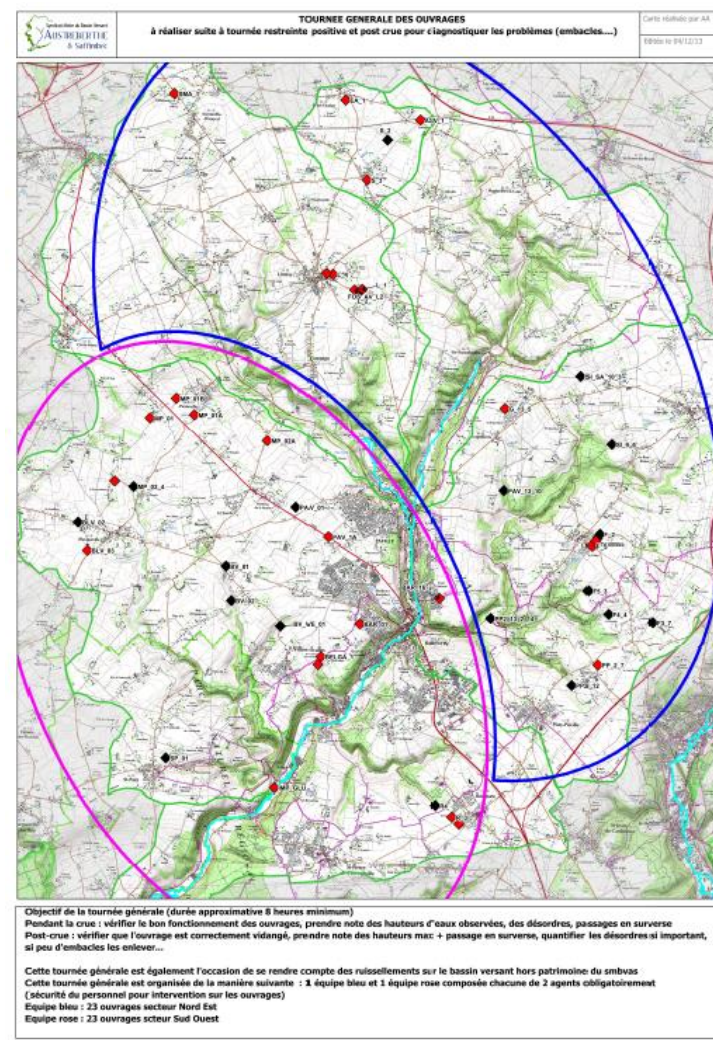
Suite aux 5 tournées restreintes qui ont été effectuées cette année 2014 suite à un cumul de pluie de 20mm, une seule tournée générale a été lancée le 22 mai 2014. Lors de cet épisode, un orage assez localisée (70mm) a fait déborder l'intégralité des barrages des communes de Fresquiennes et Pissy Pôville.



## Tournée restreinte



## Tournée générale





Le chargé de mission ADTR a consacré environ 10 % de son temps à cette action (28 jours).  
Le reste de l'équipe y a consacré 4.75 jours.

## 6.2. Gestion de crise / Alerte

Le syndicat souhaite avoir une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant et souhaite faciliter la surveillance des ouvrages en cas d'évènement pluvieux important (obligation réglementaire). Par ailleurs, le syndicat est en train d'amorcer une réflexion autour d'une politique d'alerte et de gestion de crise.

Afin de remplir ces objectifs il est nécessaire de prévoir un équipement complémentaire du bassin versant en termes d'instrumentation.

↳ En 2013 les **deux ouvrages (MP-03-4 et Si-Sa-10-3)** ont ainsi été équipés :

- d'un pluviographe,
- de deux capteurs de débit,
- de deux capteurs de pression,
- d'un dispositif de supervision à minima pour rapatrier les données et pouvoir les consulter en temps réel.

En 2014, le SMBVAS a surveillé le bon fonctionnement des appareils, suivi l'entreprise chargée de l'entretien préventif et téléchargé les données générées. De **nombreux réajustements** ont été nécessaires (cf. diaporama en annexe 8).

Une **première sortie de données** a été réalisée en mai 2014 lors d'un épisode orageux important qui a causé des inondations à Barentin en lien avec le chantier de l'autoroute A150. Ces données ont été présentées aux élus du comité syndical afin de présenter le dispositif d'instrumentation et d'analyser un évènement pluvieux à la lumière des données récoltées. Cela a permis de sensibiliser les élus aux différences de réactivité de deux bassins versants très différents qui alimentent les deux ouvrages instrumentés.



↳ Par ailleurs, des **échelles limnimétriques à maxima** ont été installées sur 4 ouvrages du syndicat et des **échelles colorées** sur 19 ouvrages. Le SMBVAS a préparé et suivi les chantiers d'installation des échelles ce qui a nécessité plusieurs sorties de terrain. La carte des ouvrages équipés est en annexe 9.

Ces dispositifs permettent de faciliter la surveillance en période de crise et de pouvoir également mettre à contribution d'autres acteurs du territoire dans la surveillance des ouvrages. Ces repères de niveaux de remplissage doivent être lisibles et visibles par tout le monde. Les échelles colorées permettent également de sensibiliser la population au risque inondation.



Exemple d'échelle à maxima permettant d'avoir une trace nette de la hauteur d'eau atteinte dans l'ouvrage

L'ouvrage est en surverse  
L'ouvrage est rempli à 80%  
L'ouvrage est rempli à 50%



Exemple d'échelle colorée permettant de voir rapidement la hauteur d'eau atteinte dans l'ouvrage

↳ De plus, afin de communiquer auprès des élus et des services de la Préfecture sur cette démarche, une **sortie de terrain a été organisée** le 10 octobre 2014. Une trentaine de personnes ont participé à l'évènement et une plaquette informative a été distribuée. Des affiches et des plaquettes ont aussi été distribuées dans toutes les communes afin d'informer la population sur la mise en place des échelles colorées.

↳ Enfin, le SMBVAS a participé en tant qu'intervenant à la formation « Instrumentation des ouvrages » de l'AREAS pour faire un retour sur son expérience auprès des techniciens des autres territoires.

## Instrumentation des ouvrages du SMBVAS

Une démarche de surveillance et de connaissance du risque  
Une amorce des actions sur la culture du risque



Le territoire du SMBVAS comporte 45 aménagements représentant 275 000 m<sup>3</sup>.  
Ces ouvrages ont pour but de protéger à la fois des enjeux locaux en aval immédiat mais également d'avoir une action de ralentissement dynamique global permettant de diminuer les quantités d'eau arrivant dans la vallée de l'Austreberthe où se situent les enjeux majeurs.



Vous avez certainement croisé cet objet non identifié en parcourant votre commune

### De quoi s'agit-il ?

Ce sont des échelles colorées qui sont installées dans certains ouvrages de gestion du ruissellement du SMBVAS.

Elles permettent en cas d'événement pluvieux important de connaître en un coup d'oeil le niveau de remplissage de l'ouvrage

Elles portent un code couleur simple :

**rouge** : l'ouvrage déborde

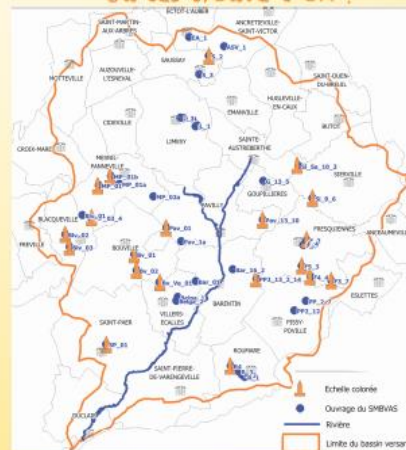
**orange** : l'ouvrage est plein

**jaune** : il l'est à 80%

**vert** : l'ouvrage est rempli à 50%



### Où les trouve-t-on ?



L'animatrice « hydraulique et zones humides » a consacré environ 5 % de son temps à cette action (13.75 jours).

## 7. RISQUE INONDATION ET URBANISME

Pour mémoire, de la même manière que le volet agricole s'adresse aux aménageurs du territoire que sont les agriculteurs, le volet urbain s'oriente vers les aménageurs urbains publics ou privés.

Le bassin versant de l'Austreberthe, de part sa proximité avec Rouen, a une urbanisation assez importante concentrée dans les fonds de vallées. 1200 habitations environ ont déjà été inondées, ce qui touche presque 10% de la population du bassin versant.

Le travail d'un stagiaire accueilli au sein du syndicat en 2009 sur l'évolution de l'occupation du sol sur les 30 dernières années montre que les constructions ont augmenté de 60% sur le bassin versant (soit 1 construction tous les 2 jours de 1973 à 2008).

L'imperméabilisation des sols se poursuit donc rapidement et il est plus que nécessaire de s'assurer que cette imperméabilisation sera « compensée » ou « réparée » avec un minimum d'impact afin que dans les zones où aucun ouvrage n'a été réalisé, la situation ne se dégrade pas et dans les zones où des ouvrages ont été réalisés, ceux-ci ne perdent pas de leur efficacité.

Par le biais d'un appui aux 31 communes, l'animateur urbain veille à ce que les nouvelles constructions n'aggravent pas la situation existante par rapport aux ruissellements et à ce que de nouvelles constructions inondables ne soient pas réalisées.

Ce volet est né il y a environ 11 ans et fait, depuis presque 10 ans, l'objet d'un temps plein au sein du SMBVAS.

Le volet urbain propose une intervention auprès des communes à 3 niveaux principalement :

- en donnant un avis technique sur la gestion des eaux pluviales prévue pour les nouveaux projets de construction et leur caractère potentiellement inondable ;

- en aidant au lancement et au suivi des schémas de gestion des eaux pluviales ;
- en aidant à la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme et les Schémas de cohérence territoriale.

## 7.1. Avis technique sur les projets de construction

Dans le but de ne pas aggraver la situation, l'animateur urbain propose une aide aux maires pour donner un avis sur la gestion des eaux pluviales des projets de construction. Le volet urbain tente, par cette action, de responsabiliser les aménageurs du territoire sur la gestion des eaux pluviales de leurs projets.

Tout d'abord, s'il existe une réglementation à ce sujet dans le PLU de la commune (Art.4 : limitation des rejets pour certains secteurs, dimensionnements, etc.), l'animateur urbain veille à ce qu'elle soit respectée.

De même, sur les trois communes de la CREA, l'animateur urbain, en lien étroit avec le service Eau du Pôle de proximité de Duclair de la CREA, veille à ce que le règlement d'assainissement de l'agglomération soit appliqué.

Si aucune réglementation ne cadre la gestion des eaux pluviales, le volet urbain se base sur le principe de non aggravation.

L'avis donné par le SMBVAS est techniquement cadré grâce aux documents produits par un groupe de travail mis en place par la DISE depuis fin 2002 (participation des services de l'Etat, l'AREAS et deux syndicats de bassins versants, SIBV Caux-Seine et SMBVAS) et actualisés en 2013 :

- une plaquette destinée aux aménageurs, rassemblant les préconisations sur la gestion des eaux pluviales de projets supérieurs à 1 ha ou de plus de 3 lots ;
- un guide abordant les aspects techniques de la gestion des eaux pluviales plus en détails ;
- une doctrine spécifique sur l'infiltration des eaux pluviales urbaines destinée aux instructeurs de la Police de l'Eau.

Cette Doctrine départementale cadrant l'Infiltration des eaux pluviales urbaines, élaborée par un groupe de travail aussi piloté par la DISE (auquel le SMBVAS a participé), a été finalisée en 2013. Les principes de cette Doctrine sont les suivants :

- le choix de l'infiltration est à considérer en fonction de la place disponible dans le projet d'aménagement (plus la surface d'infiltration sera importante, plus l'ouvrage de gestion des eaux pluviales sera fonctionnel),
- une attention particulière doit être portée par l'aménageur à la qualité des tests d'infiltration à réaliser en amont, ainsi qu'à la préservation de l'infiltration durant le chantier (tassement par les engins de chantiers).

En complément, une plaquette validée par l'AREAS et la police de l'eau sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle a également été réalisée par le SMBVAS en 2007.

### • Projets transmis pour avis par les services de l'Etat

En 2014, comme les années précédentes, les projets urbains ont pu essentiellement être consultés grâce au partenariat établi avec les Services de l'État quasiment depuis la création de ce volet urbain.

Dans les faits, les Bureaux d'Autorisation d'Urbanisme (BAU) locaux et la Police de l'Eau consultent pour avis le SMBVAS dans le cadre de leurs instructions respectives. Le partenariat entre le syndicat et les BAU locaux est explicité dans un Guide de bonnes pratiques réalisé en 2011, suite à la réflexion d'un groupe de travail piloté par la DISE, et auquel le SMBVAS a participé. Ce guide a permis de renforcer le partenariat. Le SMBVAS formule auprès du BAU et/ou de la Police de l'Eau, une réponse synthétique, donnant d'abord les informations à disposition sur le caractère inondable du site (à partir d'une visite de terrain), puis émettant un avis technique sur la gestion des eaux pluviales prévue.

Ainsi des dossiers urbains ont été transmis pour avis par les BAU dans le cadre de l'instruction au titre du Code de l'Urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de construire).

Pour les projets supérieurs à 1 ha, ils ont été transmis pour avis par la Police de l'Eau dans le cadre de l'instruction au titre du Code de l'Environnement (procédures de déclaration uniquement en 2014).

Au total en 2014, l'animateur urbain a épaulé les communes du bassin versant sur 52 projets urbains (53 en 2013). Ces projets se répartissent de la manière suivante :

- 20 projets « importants » (27 en 2013), dont :
  - 13 lotissements,
  - 4 bâtiments agricoles,
  - L'usine de production d'Eau potable en projet (site concerné par le risque inondation, sur la commune de Limésy)
  - 2 zones artisanales (projet avorté sur Bouville ; ZAC des Monts sur Duclair)
- 32 projets individuels ou de quelques lots à bâtir

En 2014, il n'y a pas eu de nouveau projet urbain important proposant une gestion des eaux pluviales par infiltration, et donc cadré par la nouvelle Doctrine départementale sur le sujet.

Plusieurs problèmes de fond restent d'actualité :

☛ L'absence totale de transversalité entre le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement, et donc entre les deux procédures, a régulièrement montré les limites de la méthode encore en 2014, comme cela était déjà le cas les années précédentes.

Pour rappel, dans les faits, l'avis du SMBVAS au titre du Code de l'Environnement peut être sollicité alors que la DDTM a donné un avis favorable au titre du Code de l'Urbanisme et que le chantier est déjà lancé voire terminé.

Ce problème majeur tend heureusement à s'atténuer grâce au pouvoir de la CREA (sur les trois communes concernées). Elle a notamment imposé la réalisation d'un Dossier Loi sur l'Eau simultanée à une demande de permis d'aménager pour un projet de nouvelle zone artisanale en 2014 (commune de Duclair).

☛ D'autre part, le filet de secours que constitue aujourd'hui le BAU pour le Volet urbain, pourrait bientôt ne plus exister. En effet, les BAU seront a priori bientôt supprimés. Aussi, les questions suivantes restent posées : vers quelle autre structuration de la DDTM ? Quel appui pour les communes rurales sans personnel propre, majoritaires sur notre territoire ?

Dans l'attente de la disparition totale des BAU, celui de Pavilly, qui couvrirait tout le bassin versant de l'Austreberthe (sauf la CREA), disparaît en janvier 2015. Le relais est pris par le BAU de Rouen. Le SMBVAS a convenu en 2014 un accord de principe avec le responsable du BAU de Rouen pour poursuivre le partenariat sur le volet urbain du syndicat.

☛ Enfin, en ce qui concerne le territoire de la Communauté de Communes Caux Austreberthe (composé de 7 communes sur les 31 du bassin versant, dont les deux plus importantes), celle-ci dispose d'un service propre pour l'instruction des dossiers de permis depuis 2013, et n'a pas souhaité poursuivre le partenariat mis en place entre le SMBVAS et le BAU les années précédentes.

Le syndicat subit donc depuis 2013 une forte régression : en effet, il n'existe plus de filet de secours pour suivre les nouveaux projets urbains sur 6 communes (la commune de Barentin n'étant déjà auparavant pas liée au BAU)

- **Consultation par les communes avant instruction**

L'appui aux communes pour que les projets urbains gèrent leurs eaux pluviales sans aggraver la situation reste le plus efficace et le mieux accepté quand le maire associe directement le SMBVAS en amont des diverses instructions. Ce message est régulièrement passé par le Président du syndicat lors des comités syndicaux. Ceci n'est toujours pas un réflexe de la part des communes, mais 2014, comme 2013, a été une année importante sur ce sujet.

En effet, cette année, la Charte de partenariat intitulée *Risque inondation et Urbanisme*, élaborée par le syndicat et destinée aux communes, a été présentée aux Maires, lors de la finalisation d'une tournée des communes réalisée par le Président, accompagné de l'animatrice du Volet urbain. Puis la Charte a été entérinée lors d'une Cérémonie de signature (Cf. détails §7.4). Elle propose un service opérationnel de la part du SMBVAS, construit notamment sur le principe de la concertation amont pour le suivi des nouveaux projets de construction.

Par ailleurs, sur le territoire de la Communauté de Communes Caux Austreberthe, aux vues du contexte (Cf. paragraphe ci-dessus), il a été plus qu'impératif en 2014 pour le SMBVAS de poursuivre le renforcement de ce partenariat direct avec les six communes, en les relançant régulièrement (par téléphone).

- **Suivi de la conception et de la réalisation**

Partant du constat qu'une conception correcte des systèmes de gestion des eaux pluviales n'entraîne pas forcément une bonne réalisation par la suite, l'action du volet urbain s'étend aujourd'hui jusqu'à la phase chantier pour être réellement efficace. En effet, nous nous rendons compte, comme pour nos propres ouvrages, que sans présence du SMBVAS pendant cette phase, les résultats sont globalement mauvais, ce qui a pour incidence directe une aggravation de la situation sur le territoire.

En 2014, l'animateur urbain a effectué deux suivis de chantier : sur un lotissement de Villers Ecalles, suite à sollicitation de la commune, et sur un lotissement de Roumare.

Par contre, il n'a pas été sollicité sur plusieurs projets importants en chantier ce qui laisse la commune seule face aux problèmes qui peuvent surgir en phase chantier (plusieurs lotissements sur Limésy, zone commerciale Redeim sur Pissy Pôville, etc.).

Enfin, sur le cas particulier de la commune de Barentin, en 2014, l'animateur a recensé au moins six nouveaux projets urbains importants en chantier, dont la majorité n'avait pas fait l'objet d'une validation technique par le SMBVAS au stade des Dossiers Loi sur l'Eau, c'est-à-dire sur les grands principes de gestion des eaux pluviales.

Aussi, dès début 2015, le SMBVAS va consulter la Police de l'Eau sur ces projets, afin d'avoir un retour sur les modalités de réalisation des dispositifs de gestion des eaux pluviales. En effet, pour rappel, la Police de l'Eau est l'unique partenaire du SMBVAS sur la commune de Barentin.

Cette partie de l'animation est particulièrement chronophage, et à optimiser impérativement, mais reste indispensable.

L'animatrice urbain a consacré environ 56 % de son temps à cette action (147.5 jours).

## **7.2. Incitation à la réalisation et aide au suivi des schémas d'assainissement pluviaux**

Sur le bassin versant de l'Austreberthe, la compétence « eaux pluviales urbaines » est restée communale sauf pour les 3 communes de la CREA (Duclair, Saint Paër et Saint Pierre de Varengville). Chaque commune gère donc cette compétence de façon indépendante.

Le SMBVAS incite fortement les communes à se doter d'un schéma de gestion des eaux pluviales (SGEP). Un schéma d'assainissement pluvial communal ou intercommunal, appelé aussi schéma de gestion des eaux pluviales (SGEP), a pour but d'une part d'établir un diagnostic sur la situation existante en termes de gestion des eaux pluviales (dysfonctionnements), pour ensuite prévoir des aménagements afin d'y remédier. Les propositions peuvent également aider à améliorer la situation en prévoyant notamment la régulation des eaux pluviales urbaines en sortie de zone urbanisée.

D'autre part, cette étude doit pouvoir dire si les zones urbanisées et à urbaniser sont raccordables au réseau pluvial existant sur la commune et doit donner des éléments de dimensionnement pour les systèmes de gestion des eaux pluviales des futures constructions, toujours dans le but de ne pas

aggraver la situation. C'est l'objectif de la dernière phase du schéma pluvial appelée « zonage » qui est une étape obligatoire mais qui reste rarement faite de façon satisfaisante en Seine-Maritime.

Sur ces deux premiers points, il serait intéressant que les bureaux d'études proposent différents scénarios permettant à terme de limiter le nombre d'ouvrages hydrauliques qui seront à gérer : en effet, chaque lotissement fait son bassin (voire plusieurs bassins) aujourd'hui. Le nombre d'ouvrages potentiellement mal conçus, mal réalisés, ou mal entretenus (et donc au final ne fonctionnant pas correctement) va être rapidement très important. Une réflexion d'ensemble (par quartier...) avec un ouvrage unique pour différents secteurs (déjà urbanisés et/ou à urbaniser) permettrait de réduire le nombre d'ouvrages. Ce principe a été discuté en 2010 dans le cadre de la réflexion sur le guide départemental pour ce type d'étude (voir ci-dessous).

Enfin, ce schéma est couramment utilisé également pour réaliser la carte du risque inondation, carte utilisée par la suite dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Ces études sont des bases indispensables pour gérer correctement les eaux pluviales sur la commune. Elles permettent ensuite de donner les éléments adaptés à intégrer dans des documents réglementaires locaux (PLU / Zonage notamment).

Le volet urbain a donc pour mission d'inciter les communes à la réalisation de schémas pluviaux et de les aider à suivre les études.

Son conseil est cadré par un guide départemental réactualisé en 2011 (dans le cadre d'un groupe de travail auquel a participé le syndicat, avec l'AREAS notamment), donnant les grands principes du contenu du cahier des charges d'une telle étude. Ce guide est donc à adapter au contexte de la commune concernée (notamment en fonction de sa taille...).

En 2014, l'animateur urbain a participé aux comités de pilotage techniques du schéma pluvial de Duclair (maîtrise d'ouvrage CREA).

La carte du risque inondation de la commune de St Paër est également toujours en cours de réalisation en 2014, et suivie par le SMBVAS.

Sur le schéma pluvial de Duclair, un problème a été soulevé en 2014 par le comité de pilotage technique : lors de la modélisation du réseau pluvial communal, les bassins pluviaux existants n'ont pas été considérés, alors qu'ils appartiennent intégralement au système pluvial de la commune. Il est nécessaire de les prendre en compte dans cette phase du schéma pluvial, afin d'en déterminer la capacité, de la même manière que cela est fait pour les réseaux pluviaux ou les fossés.

D'autre part, une nouveauté très intéressante a aussi vu le jour sur le schéma pluvial de Duclair : une proposition de réglementation a été élaborée par le copil technique et le bureau d'étude pour la prise en compte du risque inondation dans le PLU en cours sur la commune, en adaptant les règles aux niveaux d'aléa inondation (cas de débordements de rivière uniquement). Ceci rejoint la philosophie des PPRi.

Le PLU de Duclair est toujours en cours fin 2014.

↳ Nous rappelons comme chaque année qu'aucun service d'assistance à maîtrise d'ouvrage n'a remplacé la DDTM pour ces études, ce qui les rend fastidieuses pour les communes, surtout en domaine rural.

Par ailleurs, l'animateur urbain propose un appui technique aux maires qui réalisent des aménagements de gestion des eaux pluviales urbaines, notamment suite à la réalisation d'un schéma pluvial. En effet, on constate qu'une conception correcte n'entraîne pas forcément une bonne réalisation.

En 2014, l'animateur urbain a été sollicité par la commune de Pavilly pour un appui sur la conception d'un renforcement de canalisation, dans le cadre d'un projet de nouveau lotissement, le réseau pluvial communal étant actuellement saturé pour une pluie décennale d'après le schéma pluvial.



Globalement on constate que les travaux suite aux schémas pluviaux ont un coût non négligeable et ne font pas partie des priorités pour les communes rurales du secteur.

↳ Concernant l'appel à projet « *Gestion exemplaire des eaux pluviales* » lancé par le Département de Seine-Maritime en 2014, visant, pour rappel, à soutenir financièrement les travaux communaux jugés exemplaires sur la gestion des eaux pluviales urbaines en milieu rural, le SMBVAS, ainsi que l'ensemble des structures similaires, a été invité à une réunion de présentation en novembre 2014. Cet appel à projet est très intéressant. Cependant, le délai qui a été donné aux communes et aux syndicats de bassin versant pour répondre à cet appel à projet nous semble trop court pour faire émerger de nouveaux projets. Seuls ceux qui étaient déjà finalisés pourront être présentés ce qui n'est pas le cas sur notre territoire.

↳ Enfin, la question de la rétrocession des bassins pluviaux sur la commune de St Paër à la CREA, posée en 2013, et sur laquelle le Volet urbain a fourni un appui technique, n'a pas été résolue en 2014 (pour rappel, il existe de nombreux bassins sur St Paër)  
La procédure de rétrocession est en construction au sein de la CREA.

L'animatrice urbain a consacré environ 1 % de son temps à cette action (3 jours).

### **7.3. Aide sur le volet hydraulique des documents d'urbanisme**

↳ L'animateur urbain a aussi pour rôle d'aider les communes à une meilleure prise en compte du risque d'inondation et de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme. L'objectif est d'obtenir des outils de type réglementaire pour limiter les nouvelles constructions en zone inondable et les conséquences de l'urbanisation sur les inondations. Les documents d'urbanisme sont un des outils à utiliser en ce sens.

Ce travail est capital dans la mesure où, si la gestion des eaux pluviales est correctement exigée dans un document de type PLU, elle devient incontestable et « fait loi ».

Pour rappel, la « doctrine » pour la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme, élaborée par le groupe de travail « pluvial urbain » piloté par la DISE en 2011, sert de base à ce travail d'animation afin d'intégrer aux règlements des futurs PLU du département des règles relatives à la gestion des eaux pluviales (en particuliers dans l'article 4 des PLU).

↳ En 2014, l'animateur du volet urbain n'a été sollicité par aucune commune pour le suivi de son document d'urbanisme. Il s'avère que l'élaboration de ces outils a stagné en 2014, année des élections municipales, pour ceux initiés les années précédentes, et auxquels le syndicat a participé (il s'agit notamment de Fresquiennes, Villers Ecalles, Duclair, Cideville...).

Pour rappel, le réflexe par les communes d'associer le syndicat à l'élaboration de leur document d'urbanisme est par ailleurs l'un des objectifs de la Charte de partenariat entre le syndicat et les communes, présentée dans le § 7.4.

↳ En 2014, le syndicat a aussi poursuivi son suivi des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) en cours sur le bassin versant.

Cet outil de planification territoriale est un levier important pour les thématiques traitées par le Volet urbain, à l'instar des PLU, en adaptant le contenu à l'échelle du SCOT :

- identification du risque inondation
- préconisations/règles de non aggravation du territoire par les nouvelles constructions

De plus, le guide sur les SCOT élaboré par le Centre Européen de Prévention du Risque lié aux Inondations (CEPRI) fait écho au travail engagé localement par le SMBVAS.

↳ Concernant le **SCOT de la CREA**, après analyse du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) et de l'EIE (Etat initial de l'environnement), le SMBVAS a émis deux courriers de remarques sur chacune de ces pièces en 2014.

Les principales remarques sont les suivantes :

au sujet du PADD :

- le syndicat a demandé à ce que le qualificatif de TRI soit mentionné, ce qui implique que l'Urbanisation se doit plus que jamais d'intégrer la problématique Eau,
- la réflexion départementale sur l'infiltration des eaux pluviales urbaines présentée plus haut a été rappelée,
- les initiatives communales pour règlementer l'urbanisation en zone inondable, par l'élaboration de cartes du risque dans les PLU ont été soulignées.

au sujet de l'EIE : nous joignons pour information en annexe 10 le courrier d'analyse du SMBVAS.

Enfin, le SMBVAS a participé à la réunion des personnes publiques associées concernant le DOO (Document d'orientation et d'objectifs) en juin 2014. L'animatrice y a rappelé le contenu de la Doctrine départementale sur la gestion des eaux pluviales des lotissements, qui vient compléter le Règlement d'assainissement de la CREA.

↳ Concernant le **SCOT Entre Seine et Bray** (7 communes de notre territoire), le SMBVAS a envoyé en 2014 un courrier de remarques pour l'ensemble des pièces (courrier joint en annexe 11).

L'animatrice urbain a consacré environ 2.5 % de son temps à cette action (6.25 jours).

## 7.4. Elaboration de la Charte sur le volet urbain

L'appui aux communes pour que les projets urbains gèrent leurs eaux pluviales sans aggraver la situation reste le plus efficace et le mieux accepté quand le maire associe directement le SMBVAS en amont des diverses instructions.

La compétence « pluvial urbain » étant restée communale (sauf sur la CREA), le SMBVAS a souhaité réaliser une Charte de partenariat entre les communes et le syndicat intitulée Risque Inondation et Urbanisme. Cette charte a pour but de clarifier les rôles respectifs du SMBVAS et du Maire dans le cadre d'un partenariat sur le suivi des nouveaux projets urbains, des schémas pluviaux et des documents d'urbanisme.

La charte a été rédigée en 2012, en concertation avec un comité de pilotage composé des partenaires du Volet urbain (il s'agit de la DDTM, du Département, de l'Agence de l'Eau et de l'AREAS) ainsi qu'avec le groupe de travail du syndicat composé de 9 élus du bassin versant, puis elle a été mise en forme avec le concours d'un prestataire spécialisé en communication.

↳ En 2014, la tournée des communes entamée en 2013 a été finalisée par le Président du SMBVAS, accompagné de l'animateur, pour présenter la Charte de partenariat : quasiment tous les Maires concernés ont été rencontrés.

↳ Une cérémonie « officielle » de signature de la Charte par les communes volontaires a été organisée par le syndicat le 15 mars 2014. Un Certificat d'adhésion a été réalisé par le secrétariat du syndicat



**Certificat d'adhésion**  
à la «Charte de partenariat  
risque inondation et urbanisme»

La commune d'Ennerville et le SMBVAS  
s'engagent à respecter la «Charte risque inondation et urbanisme».

Fait à Auzouville l'Esneval, le 15 Mars 2014.

La commune d'Ennerville  
Représentée par .....  
En sa qualité de .....

Le SMBVAS  
Représenté par Monsieur M. CORTINOVIS  
En sa qualité de Président



pour l'occasion (cf. annexe 12). Cette manifestation a été un succès car 20 élus ont répondu présents, dont 10 Maires.

De plus, en 2014, le projet de Charte de partenariat, à destination de la CREA et de ses trois communes a fait l'objet d'une proposition en interne par l'animateur sur :

- les grands principes,
- les engagements de chacun des acteurs

L'analyse des éléments proposés est en cours. Il ressort déjà que les particularités de cette Charte sont notamment les suivantes :

- la CREA et les trois communes sont les acteurs clés du partenariat sur les Eaux pluviales urbaines, par leurs compétences respectives sur les Eaux pluviales et sur l'Urbanisme. Leur partenariat doit être fort et semble nécessiter d'être harmonisé. Le SMBVAS reste l'appui technique de la CREA
- Par ailleurs, le territoire de la CREA est doté d'un Règlement d'Assainissement, contrairement au reste du bassin versant de l'Austreberthe, qui est un outil majeur sur la non-aggravation, étant donné qu'il s'applique aux demandes d'autorisation d'urbanisme.
- Enfin, pour rappel, la Charte « CREA », de même que la première Charte, propose un partenariat le plus en amont possible des projets, et jusqu'aux chantiers.

Toutefois, en cette fin d'année, nous avons été informés par nos partenaires qu'une restructuration était a priori envisagée concernant la compétence Urbanisme sur le territoire de la CREA, qui impliquerait donc aussi le BAU de Rouen. Aussi, étant donné que notre outil de Charte dépend beaucoup de l'exercice de cette compétence, le syndicat a choisi de poursuivre son élaboration en 2015, quand la restructuration sera plus précise.

En particulier, une rencontre d'échange sur la procédure détaillée d'instruction des demandes d'Autorisation d'Urbanisme est prévue avec la structure compétente, afin de construire un partenariat intelligent et efficace (sur le même principe que celui établi avec le BAU de Pavilly, Cf. §7.1). Cette rencontre est d'autant plus importante dans le contexte de changement présenté précédemment.

L'animateur urbain a consacré environ 4 % de son temps à cette action (10 jours).

## **7.5. Suivi du PPRI**

Le SMBVAS et l'ensemble des élus du territoire ont une forte attente vis-à-vis du PPRI qui, prescrit en 2001, devait apporter un certain nombre de réponses en termes de risque inondation sur le territoire. Mais ce PPRI n'a pas vu le jour jusqu'à présent. La démarche d'élaboration du PPRI est relancée depuis 2011.

En 2014, le SMBVAS a rencontré spécifiquement les responsables de la DDTM en charge du PPRI, afin de se présenter mutuellement, et ceci à deux reprises, un départ du premier référent DDTM étant survenu au cours de l'année.

Par ailleurs, l'animateur urbain a analysé des cartes de programme de topographie à réaliser, ainsi que des cartes de recensement des enjeux par commune, transmises pour avis par le service de la DDTM en charge du PPRI.

Le SMBVAS a émis un courrier d'avis qui mentionne notamment le problème que certains secteurs nouvellement urbanisés ou à urbaniser ne figurent pas sur les cartes, ni concernant la topographie, ni concernant les enjeux.

De plus, les phases de diagnostic et de caractérisation des aléas sont toujours en cours en 2014. Durant cette année, l'animateur urbain a participé à une réunion du comité de pilotage technique concernant la caractérisation des aléas inondation au niveau des talwegs.

En particulier, la question se pose d'appliquer une zone tampon de 100 mètres de large autour des talwegs sans enjeux est problématique, les bilans hydrologiques présentant des largeurs moyennes de 25 mètres (base méthodologique développée par l'AREAS).

L'animatrice urbain a consacré environ 1.5 % de son temps à cette action (4 jours).

En 2015 sur le volet urbain, en plus de la poursuite des actions précédentes, sont prévues les actions suivantes :

- Organisation d'une visite des lotissements réalisés depuis une dizaine d'années et suivis par le syndicat, à destination des élus du territoire.

- Retours d'expérience suite à l'application de la doctrine « Infiltration » par la Police de l'Eau et réflexion à mener sur le problème de la pérennité des ouvrages de gestion des eaux pluviales en espaces privés.

La coordinatrice a consacré environ 1,2 % de son temps à l'ensemble de ce volet (3,5 jours).

## **7.6. Suivi du projet d'Autoroute A 150**

### **7.6.1 Construction de l'autoroute**

Ce volet est essentiellement suivi par l'animatrice « gestion hydraulique des ruissellements et zones humides ».

L'année 2014 a été rythmée par les réunions du comité technique loi sur l'eau, dont le but est d'établir une concertation la plus étroite possible avec l'ensemble des parties prenantes locales afin de pouvoir suivre la prise en compte des enjeux hydrauliques. Ce comité a pour missions d'apporter aux acteurs locaux toute l'information nécessaire à la compréhension des choix et solutions retenues par le concessionnaire autoroutier afin de répondre aux enjeux identifiés. Il permet en outre de réaliser un suivi régulier de la réalisation des travaux conformément aux engagements pris.

La phase de chantier a beaucoup avancé. Les continuités hydrauliques des axes de ruissellement ont été rétablies à travers des buses et cadres. En aval des rétablissements, des fossés de diffusion ont été mis en place afin de diffuser l'écoulement en sortie de buse. Par ailleurs, des bassins multifonctions ont été installés et ont pour but, une fois le chantier terminé, de gérer les eaux de la plate-forme autoroutière. Ces bassins sont couplés à des zones humides en aval afin de restituer les eaux au milieu de façon plus douce pour éviter les phénomènes d'érosion.

Afin de suivre la mise en place de tous ces éléments, les actions suivantes ont été menées :

- Participation à 5 réunions du comité technique loi sur l'eau, dont le comité technique exceptionnel organisé immédiatement après les événements de mai 2014 ayant entraîné des coulées d'eau boueuse dans les habitations situées au droit du viaduc de l'Austreberthe, le long de la RD143 à Barentin,

- Visites de terrain lors des réunions du comité technique, et également sur demande du SMBVAS afin d'observer le fonctionnement des bassins multifonctions, mais également pour examiner des points problématiques (mesures correctrices mises en place au niveau des remblais du viaduc suite aux événements de mai 2014, stagnation d'eau dans la zone humide créée à la Charrue à Bouville) ou pour répondre à des problématiques ponctuelles,

- Visite de terrain avec le SIRAS et le bureau d'études recruté par ALBEA (INGETEC) pour analyser le projet de zone humide compensatoire dans la vallée de l'Austreberthe,

- Visite officielle du chantier en novembre 2014,

- Analyse des documents transmis par le GIE A150 (dont le porter-à-connaissance concernant les modifications de la gestion des eaux pluviales par rapport au dossier loi sur l'eau initial ainsi que la note complémentaire exposant le cas particulier de la gestion des eaux au niveau du viaduc) et transmission de demandes d'amélioration des dispositions prises par le GIE A150.

Le SMBVAS joue un rôle important de vigilance par rapport à cet aménagement et intervient à plusieurs niveaux : participations aux comités techniques et propositions d'améliorations au projet, réunions entre le SMBVAS et le GIE A150 pour régler certains points particuliers (problèmes de voisinage avec les agriculteurs, analyse du fonctionnement des dispositifs provisoires et définitifs,...).

Une visite globale du chantier va être organisée au premier trimestre 2015 entre le SMBVAS et le GIE A150 afin de passer en revue une dernière fois l'ensemble des aménagements hydrauliques mis en place et vérifier leur bon fonctionnement.



Par ailleurs, l'animateur ADTR fait partie du comité scientifique et technique de suivi de l'A150 qui a pour but de suivre les mesures mises en œuvre par le concessionnaire autoroutier sur le plan de la biodiversité et des milieux naturels. Il a donc participé à 6 comités. 2 des 21 mesures environnementales à réaliser concernent les mares et les zones humides.

L'animatrice « hydraulique et zones humides » a consacré environ 6.4 % de son temps à cette action (16.75 jours).

Le chargé de mission ADTR a consacré environ 4.5 % de son temps à cette action (1.7 jours).

L'animatrice urbain y a consacré environ 3% de son temps (7.75 jours).

La coordinatrice a consacré environ 1.4 % de son temps à cette action (3.75 jours).

### 7.6.2 Aménagement foncier

La procédure d'aménagement foncier est menée sous maîtrise d'ouvrage du Département de Seine Maritime.

Le SMBVAS est associé à cette démarche qui touche 10 communes de son territoire sur un secteur qui a déjà été aménagé hydrauliquement par le syndicat et sur lequel des compléments en hydraulique douce sont nécessaires à l'échelle des exploitations agricoles.

Ainsi, le syndicat est intéressé par cette démarche pour quatre raisons au moins :

- s'assurer que les modifications du parcellaire n'entraîneront pas de modifications importantes du fonctionnement des ouvrages réalisés par le syndicat (sachant que dans certains cas, les zones inondables n'ont fait l'objet que de servitudes et que leur remise en culture, par exemple, pourrait être très problématique) ni d'aggravation du risque inondation. Il est important de noter que suite à l'aménagement foncier, **la taille des parcelles agricoles a été multipliée par 2 !**

- profiter du travail qui sera fait sur les aménagements connexes pour s'assurer que les problématiques d'érosion et de ruissellement locales (non gérées par les ouvrages de régulation dynamique) seront bien prises en compte, notamment tout ce qui concerne des actions qui auraient pu être portées par des agriculteurs (sachant qu'il sera très difficile pour le chargé de mission ADTR de refaire de l'animation agricole sur ce secteur après l'aménagement foncier car tout aura déjà été discuté) ;

- en tant que propriétaire foncier, le syndicat doit également « défendre » ses intérêts, être présent lors du classement de ses terres, vérifier que les redécoupages de parcelles ne nuisent pas au bon fonctionnement des ouvrages et utiliser autant que faire ce peut cet outil pour échanger les parcelles qui lui sont peu utiles (par exemple autour de l'ouvrage « MP 03-4 ») et essayer en compensation d'obtenir des parcelles à proximité des futurs projets du syndicats (SBV Saffimbec tranche 1 notamment) ;

- plus directement utiliser cette procédure pour que la question du foncier soit facilitée pour les projets de la tranche 1 du sous bassin versant du Saffimbec (une convention sera signée avec la SAFER en parallèle dans ce but).

L'aménagement foncier a demandé un investissement très important du SMBVAS en 2014 en termes de suivi et d'analyse de documents et ce avec un rythme très soutenu.

De nombreuses réunions se sont déroulées en 2014 :

- une réunion le 8 janvier 2014 afin d'étudier le parcellaire provisoire et faire des propositions de mesures de lutte contre l'érosion. Ces mesures doivent être portées par l'AFAF, association foncière créée entre autre pour réaliser les travaux connexes qui lui sont attribués.

- les groupes de travail organisés par le CG76 afin de permettre aux propriétaires et exploitants d'échanger sur la redistribution des parcelles et réagir sur les projets hydrauliques,

- la réunion de la Commission Intercommunal d'Aménagement Foncier (CIAF) le 3 février 2014, afin de valider l'avant projet,

- une réunion sur le financement des travaux connexes avec le Département et ALBEA,

- les réunions de calage sur la maîtrise d'ouvrage des aménagements hydrauliques avec les maires et/ou adjoints des différentes communes concernées,

- des réunions ciblées sur des ouvrages problématiques, couplées avec des visites de terrain associant, suivant les projets, le CG76, Ingetec et le SMBVAS suivant la localisation de l'aménagement, la mairie et le propriétaire/ exploitant concerné (ouvrage à Bouville, Mesnil Panneville, Cideville, etc.),

- des réunions sur des projets en lien avec la Direction des Routes (projet au hameau de la Chapelle à Bouville, etc.),

- la réunion de la CIAF le 17 avril 2014 afin de valider le projet soumis à l'étude d'impact,

- une réunion de présentation avec la Commission d'Enquête au moment de l'enquête publique de l'aménagement foncier A150,

- les rencontres avec le géomètre pendant les permanences de l'enquête publique,

- les rencontres avec les exploitants sur certains projets problématiques avant et pendant le bornage,

- les rencontres avec le CG76 en septembre 2014 afin de faire le point sur la procédure avant la CIAF,

- la CIAF des 25 et 26 septembre 2014 afin d'étudier toutes les remarques faites durant l'enquête publique et valider la réorganisation. La totalité des emprises réservées par le SMBVAS pour réaliser ses projets a été validée.

Suite à l'aménagement foncier, le SMBVAS sera propriétaire de 8 ha de terres pour y réaliser essentiellement des aménagements d'hydraulique douce visant à prévenir l'érosion et la dégradation de la ressource en eau ainsi que des protections rapprochées d'habitations (cf. tableau en annexe 13).

Un important travail de terrain a été également entamé qui se poursuivra en 2015 et qui consiste à vérifier le bornage réalisé par le géomètre sur le parcellaire attribué au SMBVAS.

Au cours du premier trimestre 2015, la Commission Départementale d'Aménagement Foncier va être réunie afin d'examiner les recours suite aux décisions prises par la CIAF de septembre 2014.

Le SMBVAS et le SMBVCS vont organiser une réunion de présentation du phasage des tranches de travaux des aménagements sous leur maîtrise d'ouvrage, avec le Conseil Général dans le courant du premier trimestre 2015 afin de préciser le plan de financement des travaux et l'échéancier.

Il s'ensuivra une prise de possession des terrains en 2015 par le SMBVAS.





Parallèlement, nous allons lancer les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation de certains aménagements. Pour cela, un marché à bon de commande sera établi. Les travaux d'hydraulique douce prévus seront chiffrés par Environnement et Forêt dans le cadre du marché à bon de commande Hydraulique douce du syndicat. Enfin, pour les travaux ne rentrant pas dans ce dernier cas, un marché à bon de commande de travaux sera établi début 2015. Tout cela permettra de commencer les premiers aménagements en 2015.

L'animatrice « hydraulique et zones humides » a consacré environ 30 % de son temps à cette action (80 jours).

Le chargé de mission ADTR a consacré environ 1.3 % de son temps à cette action (3.5 jours).

La coordinatrice a consacré environ 4.2 % de son temps à cette action (11 jours).

## 8. LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

### 8.1. Conception des ouvrages du Saffimbec tranche 1

Une nouvelle phase de conception a été engagée en 2010 : la tranche 1 du sous bassin versant du Saffimbec et l'assistant à maîtrise d'ouvrage a été choisi (groupement Rouen Seine Aménagement et Safege Rouen).

La phase de conception fait suite aux études d'aménagement hydraulique. Cette phase permet d'analyser et d'intégrer l'ensemble des contraintes liées aux projets : topographiques, géotechniques, foncières, agricoles, environnementales, réglementaires, techniques, etc.

En 2011 le maître d'œuvre a été choisi (ANTEA) et le marché lancé.

En 2012 l'opération a avancé avec difficulté par manque de réactivité des intervenants, et n'a pas dépassé le stade des études préliminaires.

En 2013, les études topographiques et les sondages géotechniques des études préliminaires ont été réalisés. Ces études ont permis au maître d'œuvre ANTEA de fournir les plans d'avant-projet sur les quatre sites concernés, situés dans les communes de Limésy, Auzouville-l'Esneval, Motteville et Mesnil-Panneville.

Le maître d'œuvre a ensuite entamé la phase « projet » dès janvier 2014, après réception des résultats des sondages.

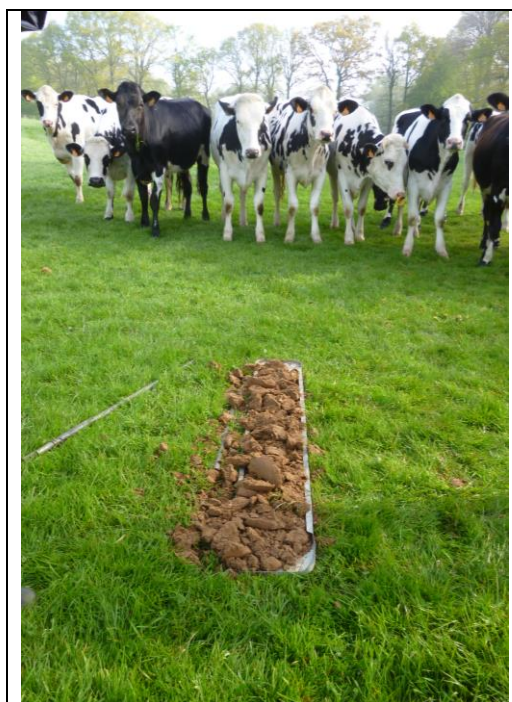
En parallèle, un diagnostic « zones humides » a été effectué sur les quatre sites concernés, afin de déterminer si ces zones présentent des caractéristiques de sol et de végétation typiques de zones humides à protéger. Aucun des sites n'a été classé « zone humide ».

ANTEA a fourni les plans PRO qui ont pu être présentés au comité de pilotage en mai 2014.

Sur la base des remarques effectuées en COPIL, le bureau d'études a actualisé les plans « projet ».

Suite à la phase « projet », le bureau d'études ANTEA a réalisé le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) qui permettra le moment venu au SMBVAS de lancer l'appel d'offres pour la réalisation des ouvrages. Ce DCE a été finalisé et remis en août 2014.

Les plans du dossier « DCE » ont été présentés en mairie pour les deux ouvrages prévus dans le cadre des travaux connexes hydrauliques de l'aménagement foncier A150 (celui de Motteville et de Mesnil Panneville) afin de pouvoir être en adéquation avec la procédure, et prendre en compte les remarques des propriétaires



Sondage à la tarière – Diagnostic zone humide

et exploitants concernés avant la Commission Intercommunal d'Aménagement Foncier (CIAF). Les plans pour les ouvrages de Limésy et d'Auzouville l'Esneval seront présentés en mairie aux élus, propriétaires et exploitants concernés dans le courant du premier trimestre 2015.

L'animatrice « hydraulique et zones humides » a consacré environ 12 % de son temps à cette action (32 jours).

La coordinatrice a consacré environ 1 % de son temps à cette action (2.5 jours).

## 8.2. Amélioration de l'ouvrage PP2-7

Lors de sa réalisation, l'ouvrage PP2-7, le maître d'œuvre a mal pris en compte la gestion des arrivées d'eau de la RD 104.

C'est pourquoi une grande partie de ces eaux s'écoule directement vers le carrefour au lieu d'entrer dans l'ouvrage alors que l'ouvrage a été conçu pour gérer ces eaux en plus de celle du BV agricole.

Il a donc été décidé de modifier l'amont de l'ouvrage en installant une grille avaloir en travers de la route qui permette de mener ces eaux directement dans l'ouvrage.

Suite à l'orage de printemps de 19-20 mai 2014 (cumul localisé de 70mm en 24h), et aux remarques des habitants et du maire, le SMBVAS a complété son projet par le déplacement de la surverse. Cette dernière modification permet d'envoyer les eaux en priorité vers la voirie départementale plutôt que vers les habitations en aval. Ce changement a été opéré collaboration avec la commune et la Direction des Routes du Conseil Général 76. Les travaux ont ensuite été réalisés pour un montant de 12 000 € TTC.

En 2015, il est prévu sur ce même secteur d'engager une opération de communication et de sensibilisation des habitants au risque inondation.



## 8.3. Contentieux relatif à l'opération St Héliier Tranche 1

Des malfaçons ont été constatées par le SMBVAS sur l'ouvrage PP2-12. Suite à ce constat, le SMBVAS a remis en doute la conformité de l'ensemble de la tranche 1 de l'opération « St Héliier ». Il a donc été décidé par le SMBVAS de lancer une procédure de contentieux en 2012 à l'encontre de l'entreprise de travaux VALERIAN, du cabinet géotechnique IMSRN et du maître d'œuvre SEEN pour malfaçons et oublis de pièces essentielles de l'ouvrage dont :

- une clé d'étanchéité qui avait été préconisée par le géotechnicien en amont du barrage PP 2-12 et qui n'a pas été réalisée,
- malfaçons dans la pose des canalisations de vidanges,
- etc.

L'année 2014 a permis la finalisation du travail de l'expert. Plusieurs démarches de conciliation à l'amiable ont été organisées mais n'ont pu aboutir à un accord. Notre avocat prépare donc en fin d'année un recours indemnitaire devant le Tribunal Administratif de Rouen.

Le chargé de mission ADTR a consacré environ 1.1 % de son temps à cette action (3 jours).  
La coordinatrice a consacré environ 1.3 % de son temps à cette action (3.5 jours).

## 9. GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

Pour rappel le patrimoine foncier du syndicat est constitué de 48 ouvrages hydrauliques, le mémorial de l'impasse du Glu et le terrain de la future « Maison de l'eau » soit une surface totale de 36 hectares.

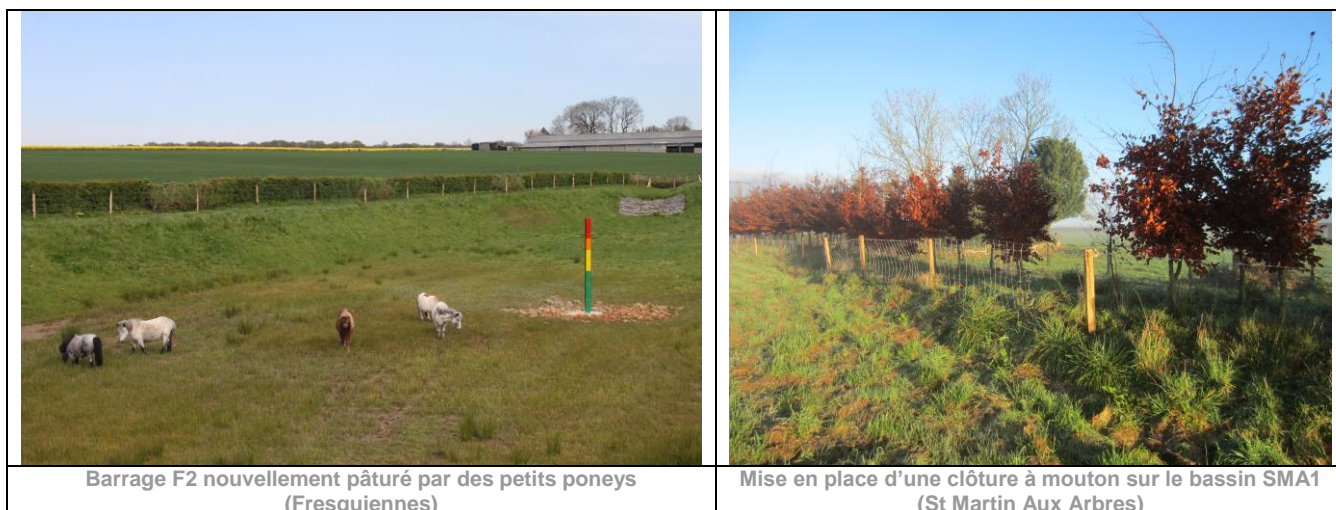
L'année 2014 aura été une année de transition importante pour la gestion de ce patrimoine pour 3 raisons :

D'une part 20% des ouvrages ont été rendus pâturables. Cela représente 9 ouvrages, 6 nouvelles conventions d'usages avec des privés ou des agriculteurs pour y mettre des moutons, des ânes et des poneys et des frais de fournitures et installation de clôtures.

Ensuite, une réflexion importante a été menée pour rédiger le nouveau marché d'entretien. Il se distingue des précédents marchés de la manière suivante : 1 lot au lieu de 3 et 2 interventions par an au lieu de 4.

En plus du travail décrit précédemment de valorisation des ouvrages par pâturage, ces nouvelles modalités ont permis de réduire la facture d'entretien annuel par 2 ! Le nouvel appel d'offre a été lancé et attribué à l'automne 2014. Jusqu'à cette date, il a été nécessaire de faire intervenir ponctuellement des entreprises d'entretien.

Enfin, il a fallu intégrer la zone humide de la vallée située sur le terrain de la future « Maison de l'eau » et commencer à réfléchir à un mode de gestion approprié de ce site.



Le chargé de mission ADTR a consacré environ 4.2 % de son temps à cette action (11 jours).

## 10. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RURAL

L'objectif de ce volet est d'amener l'ensemble du monde rural (agriculteurs et propriétaires) à intégrer les problèmes d'érosion et de ruissellement dans la gestion de leurs terres, en plus des autres considérations environnementales, agronomiques, économiques, etc.

Deux objectifs ont été fixés :

- cibler les actions d'animation sur les secteurs qui seront définis comme « prioritaires » ou « sensibles » afin de faire émerger des comportements ou des projets permettant de réduire les phénomènes de ruissellements et/ou d'érosion ;
- défendre le principe de non aggravation sur l'ensemble du bassin versant comme cela est fait sur le volet urbain et obtenir des comportements réflexes du type « j'aggrave donc je compense ».

Ce travail s'inscrit sur le long terme et en même temps est en permanence soumis à des changements, notamment de politique agricole, qui peuvent presque réduire à néant les efforts faits. Le syndicat reste inquiet de l'évolution du territoire agricole et la situation a plutôt tendance à s'aggraver.

Pour mémoire, le travail d'un stagiaire au sein du SMBVAS en 2009 portant sur l'évolution de l'occupation des sols des trente dernières années a notamment montré une disparition de 40% des prairies sur le bassin versant de l'Austreberthe. Les difficultés rencontrées par les éleveurs ne présagent rien de bon concernant le maintien des prairies restantes.

Plusieurs outils sont déjà à la disposition des agriculteurs, en fonction des problèmes rencontrés : travail sur les pratiques culturales, réflexion sur le parcellaire, petits aménagements hydrauliques, etc. Le syndicat s'appuie entre autre dans cette démarche sur la Chambre d'Agriculture, l'AREAS.

## 10.1. Opération de travaux d'aménagements d'hydraulique Douce

Pour rappel, la nouvelle stratégie du syndicat pour la mise en œuvre des aménagements d'hydraulique consiste à être à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre des travaux en utilisant des fonds publics sur des parcelles privées. Le début d'année 2014 a consisté à suivre la procédure d'enquête publique pour obtenir la Déclaration d'Intérêt Général (arrêté obtenu le 24 avril 2014). Cette DIG autorise le syndicat à réaliser ces petits travaux d'hydraulique douce de manière prioritaire sur les secteurs qui ont fait l'objet de Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce (PCAHD) et de manière ponctuelle sur le reste du périmètre du bassin versant en se basant soit sur les anciennes études ou sur l'expertise du syndicat.

La répartition du financement est la suivante dans le cadre du PAPI 2 : 50% Etat, 30% AESN, 10% SMBVAS et 10% du montant TTC à la charge de l'agriculteur (exploitant ou propriétaire).

Pour faciliter la réalisation de ces aménagements, le syndicat a fait le choix de fonctionner avec une entreprise de travaux spécialisée dans le cadre d'un marché à bon de commande s'échelonnant sur 4 ans.

↳ Pour mémoire la première étude **PCAHD avait été faite sur le secteur du Saussay** en 2011-2012 avec un programme de travaux d'un montant de 262 000 € HT ( composé de 57 fascines pour 1 770m de long, 46 haies hydrauliques pour 4 618m de long, 20 haies environnementales pour 3 200m de long, 6 talus de 851m de long, 14 mares et le maintien de 158 Ha d'herbage stratégique).

En reprenant contact avec des agriculteurs volontaires sur le secteur du Saussay, le syndicat a pu réaliser au printemps une première opération de plantations. Une opération complémentaire de petits travaux de terrassements a été réalisée durant l'été et une deuxième opération de plantation a été réalisée en décembre 2014 (cf. tableau p.34).

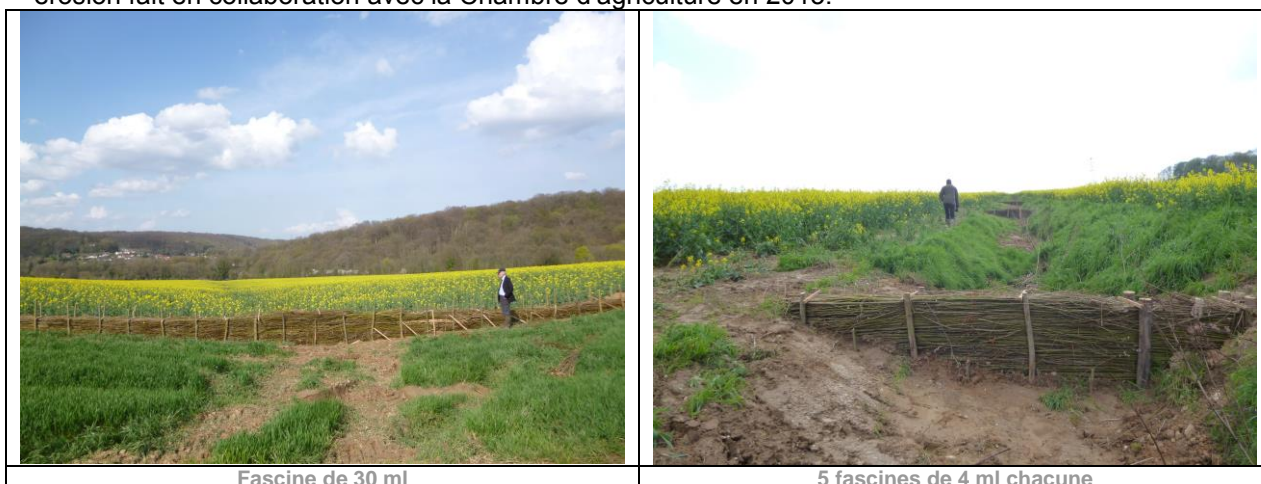
↳ Bien que l'étude PCAHD du Saffimbec (décrite ci-après) ne soit pas encore terminée, afin d'engager la dynamique des plantations sur le BAC de Limésy, le syndicat a déjà réalisé des plantations sur ce territoire en décembre 2014. En effet, il a été jugé plus efficace d'inciter les agriculteurs à la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce pendant la phase de diagnostic que de revenir les voir un an après la fin de l'étude.

↳ Projet du lotissement de la ferme de Villers Ecalles :

Par ailleurs, nous avons enfin fait aboutir un projet datant de plusieurs années : les plantations de haies et fascines sur l'EARL des Mailles en amont du lotissement de la ferme de Villers à Villers



Ecalles. Ce projet avait fait l'objet de nombreuses tractations avec l'agriculteur ainsi qu'un diagnostic érosion fait en collaboration avec la Chambre d'agriculture en 2013.



↳ Projet de haie à Fresquiennes :

Il s'agissait initialement de réaliser une haie hydraulique de 180 ml suite à des coulées de boue sur une route communale. Le projet n'a pas été facile à faire aboutir car un des deux exploitants concernés ne souhaitait pas coopérer. Finalement nous avons réussi à le convaincre et les travaux de plantation ont été réalisés fin décembre 2014.



Au total en 2014, le SMBVAS a réalisé 30 aménagements d'hydraulique douce.  
Le tableau ci-dessous récapitule les travaux réalisés en 2014 :

Secteur	Fascines	Haies (2 à 6 pieds/ml)	Petits terrassements (Mare, Noue/fossé/Autres)
PCAHD Saussay	6 pour 110 ml	8 pour 773 ml	1 noue pour 400 ml 1 mare de 150 m <sup>3</sup> Volume permanent +600 m <sup>3</sup> volume utile
PCAHD Saffimbec en cours	2 pour 30 ml	7 pour 1205 ml	
Reste du BV (Fresquiennes et Villers Ecalles)	2 pour 50 ml	3 pour 150 ml	
<b>Total</b>	<b>10 aménagements pour un total de 190 ml</b>	<b>18 aménagements pour un total de 2 128 ml</b>	<b>1 noue de 400 ml + 1 mare de 750 m<sup>3</sup></b>



Fascine avec merlon planté (Hugleville en Caux)



Fascine en aval de culture de pomme de terre qui a déjà fonctionné (Emanville)



Haie hydraulique 6 pieds/ml (Butot)

Le chargé de mission ADTR a consacré environ 9% de son temps à cette action (23.75 jours).

## 10.2. Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce et animation sur le BAC de Limésy

↳ Suite à l'élaboration du cahier des charges du PCAHD du Saffimbec fin 2013, le syndicat a fait le maximum de ce qui lui était possible pour pouvoir commencer cette nouvelle étude début 2014 (objectif que la partie terrain soit faite avant le démarrage du printemps). L'attributaire du marché est la Chambre d'agriculture de Seine Maritime. La première réunion de COPIL de phase 1 s'est tenue le 28 janvier, avec un démarrage de la phase 2 de terrain le 7 mars 2013.

Le PCAHD du Saffimbec englobe à la fois le BAC de Limésy (qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 16 avril 2014 lié à la mise en œuvre du programme des actions pesticides/nitrates/érosion sur la base du volontariat pendant 3 ans) et une partie de l'aménagement foncier lié à l'Autoroute A150 (qui a fait lui aussi l'objet d'une enquête publique cet été 2014 avec pour finalité un arrêté préfectoral lié à la réalisation des aménagements connexes qui devrait être approuvé en début d'année 2015).

Suite au diagnostic de terrain fait en mars-avril 2014, il a été décidé de ne faire les propositions d'aménagements que sur le secteur qui n'est pas concerné par l'aménagement foncier. En effet, les propositions d'aménagement sont éminemment liées au parcellaire. Il faut donc attendre que le parcellaire soit définitivement arrêté sur la zone entourant l'autoroute A150 avant d'aller plus loin. Sur le reste du territoire (60% environ de la superficie totale concernée par l'étude), le syndicat a rencontré avec le bureau d'études une trentaine d'exploitants pour discuter des propositions d'aménagements. L'accueil des agriculteurs a été assez cordial, mais l'on a ressenti encore une fois une très grande fracture entre les petits éleveurs-polyculteurs/éleveurs plutôt moteurs et les grands polyculteurs/industriels de la pomme de terre.

Lors du PCAHD du Saussay, les agriculteurs avaient été recontactés après l'achèvement de l'étude afin de contractualiser des aménagements. Pour le PCAHD du Saffimbec, le syndicat a préféré profiter des rendez-vous PCAHD pour contractualiser directement les travaux de plantations pour décembre 2014 et février 2015. Ceci a été rendu possible par le fait d'avoir la DIG qui permet de réaliser des aménagements d'hydraulique douce ainsi qu'un marché à bon de commande pour leur réalisation. Le fait d'indiquer directement un coût de réalisation à l'agriculteur est très positif pour déclencher une action.

↳ Par ailleurs, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté de Communes Caux Austreberthe (CCCA) a repris la compétence eau potable. Une animatrice BAC a été embauchée à temps plein pour animer le programme des actions agricoles (pesticides/nitrates) et non agricoles à partir du 5 mai 2014.

En concertation avec les financeurs et l'Etat, le SMBVAS a proposé à la CCCA d'animer le volet transfert rapides par ruissellement du programme des actions ce que celle-ci a accepté.

Afin de mener à bien sa mission, le syndicat a anticipé en lançant l'étude PCAHD du Saffimbec décrite ci-avant. A chaque rendez-vous pris avec un agriculteur dans le cadre du PCAHD du Saffimbec, le syndicat propose à l'animatrice BAC de l'accompagner afin de ne pas multiplier les rendez-vous pour les agriculteurs mais également pour montrer que les deux démarches sont complémentaires.

Le syndicat s'implique pleinement dans l'animation BAC et crée dès que possible des ponts entre lui et l'animatrice BAC (ex : invitation de l'animatrice BAC à faire une intervention lors de l'évènement HAIEROSION). Cet effort pour favoriser le partenariat est malheureusement à sens unique et le syndicat est toujours dans l'attente d'une délibération ou d'une convention de la part de la CCCA pour normaliser ce partenariat.

Le chargé de mission ADTR a consacré environ 14.4 % de son temps à cette action (37.75 jours). Il a consacré par ailleurs 8 jours à de l'animation hydraulique douce hors périmètre du BAC.



### 10.3. Plan de réhabilitation des mares

Deux stages réalisés par Pauline Garcia en 2012 et Camille Godron en 2013 ont permis de recenser les mares situées sur le bassin versant de l'Austreberthe. Ce recensement avait pour but de :

- diagnostiquer l'existant,
- proposer de stratégies de préservation,
- optimiser le développement de la biodiversité des mares du territoire et la capacité des mares à jouer un rôle tampon pour les ruissellements.

Le recensement a permis d'évaluer à 650 le nombre total de mares présentes sur le territoire, soit environ 3 mares/km<sup>2</sup>.

Ces études constituaient une amorce de réflexion et ne prétendaient pas être exhaustives. L'objectif était d'apporter une vue d'ensemble des mares sur le bassin versant de l'Austreberthe et de dessiner les grands axes d'une action de préservation des milieux sur le long terme. Un résumé des résultats de ces études a été établi en 2014 et adressé à l'ensemble des communes du SMBVAS ainsi qu'à l'AESN.

Le SMBVAS a envisagé plusieurs axes de travail pour la préservation des mares. Le nombre important de mares nous a obligé à faire des choix pour démarrer la démarche, et choisir une stratégie basée sur l'effet « boule de neige » afin d'étendre les bonnes pratiques de gestion et de réhabilitation auprès des propriétaires privés qui détiennent la quasi-totalité des mares du territoire. Dans cette conjoncture le SMBVAS prévoit trois axes de travail :

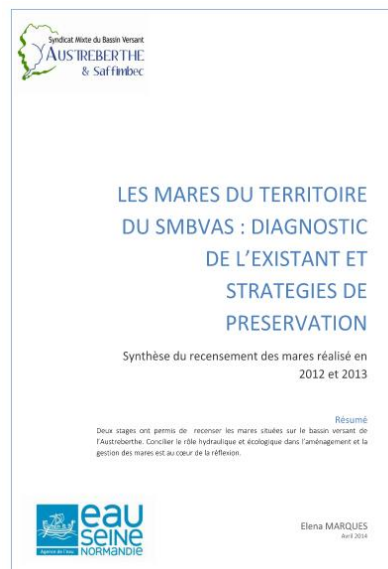
- Un travail de sensibilisation et collaboration avec les communes afin de créer un réseau de mares communales « exemplaires »,
- Un travail de sensibilisation des propriétaires privés,
- Un travail de suivi écologique suite aux interventions du SMBVAS.

↳ En 2014, le plan de réhabilitation de mares appelé « **Donnons vie à nos mares** » a vu le jour. Pour cette année 2014, le SMBVAS en accord avec l'AESN a démarré 6 plans de valorisation et de gestion écologique sur 7 mares communales de son territoire, dont la mare de la MJC de Duclair située sur le futur site éco-pédagogique de la « Cour du Mont ».

Suite à une mise en concurrence un consultant en patrimoine naturel a été choisi pour effectuer :

- Des diagnostics écologiques (flore, odonates et amphibiens),
- La rédaction d'un plan de gestion qui aura comme objectif d'améliorer la qualité écologique de la mare, optimiser son rôle hydraulique, favoriser les connexions des éventuels réseaux des mares et la valoriser auprès des riverains.

En 2014, les diagnostics flore et odonates ont démarré. Les résultats de ces premiers éléments ont été présentés aux élus lors d'une réunion de travail, afin de connaître les attentes des communes et adapter ainsi les plans de gestion ultérieurement. Il est à noter le bon accueil de la démarche par les élus concernés qui se sont montrés collaboratifs et intéressés. Plusieurs acteurs du territoire ont été associés à la démarche (DREAL, CREA, PNRBSN, CARDERE, MJC Duclair...) afin d'optimiser et d'affiner nos actions sur les mares. Enfin, et en collaboration avec le prestataire chargé des diagnostics, le SMBVAS travaille sur le volet hydraulique de chaque mare afin de proposer un plan de gestion optimal du point de vue de la biodiversité et de l'hydraulique.





Ici, biodiversité en étude!

Votre commune, avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'Eau et du Syndicat de Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec, étudie la biodiversité de ce site. L'objectif de l'opération est de mieux connaître les espèces présentes dans la mare afin d'optimiser sa gestion, favoriser la biodiversité et améliorer votre cadre de vie. Pour mieux étudier la biodiversité, il faut la laisser s'exprimer. L'entretien est donc temporairement arrêté.



Logo commune



Panneau de communication à installer sur les mares communales en cours d'étude

En 2015, la communication des résultats et la présentation des projets pourront être valorisés sous plusieurs formes :

- réunions publiques en associant les propriétaires des mares des communes et les riverains ;
- animations auprès des écoliers des communes
- animation auprès des élus du SMBVAS.

En parallèle, il est prévu d'adresser aux particuliers propriétaires d'une mare qui ont accueilli nos stagiaires un courrier avec la fiche signalétique de leur mare accompagné d'une plaquette pour une bonne gestion des mares.

D'un autre côté, une collaboration sur le territoire du PNR est envisagée afin de travailler sur des mares patrimoniales, leurs réseaux et les corridors. Une première sortie de terrain avec le PNR avec un travail amont de préparation est prévue fin 2014.

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant

Suite des missions	2015											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Diagnostic Amphibiens (M. Simont)												
Travail volet Hydraulique (SMBVAS)												
Réunion travail intermédiaire (M. Simont, SMBVAS)												
Réunion de restitution auprès des élus (M. Simont)												
Réunion publique (1 par mare) (M. Simont? SMBVAS?)												
Autres (SMBVAS)	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Animations auprès des écoliers (CARDERE)												
Animation auprès des élus SMBVAS												
Actions auprès des propriétaires privés: Envoi des fiches + plaquette + appel à projet												

L'animatrice SAGE a consacré environ 13 % de son temps à cette action (34,25 jours).

La coordinatrice a consacré environ 1.2% de son temps à cette action (3,25 jours).

## 10.4. Avis sur projet de retournement d'herbage

Le bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec est un territoire où l'aléa érosion, ruissellement et inondation est très fort. Depuis 30 ans, la disparition de 40 % des prairies au profit majoritairement

des grandes cultures a eu pour conséquences l'augmentation des débits et des volumes ruisselés vers la rivière et vers les bétoues.

L'évolution agricole donne aujourd'hui la possibilité aux **nouveaux exploitants** (Jeunes Agriculteurs JA) de pouvoir retourner leurs surfaces en herbe, mais le risque, suivant les cas, est d'aggraver les problèmes de coulées de boues et d'inondations ainsi que les pollutions de la ressource en eau souterraine et superficielle. De ce fait, lors de son installation, l'agriculteur est amené à contacter le syndicat de bassin versant pour évaluer les risques potentiels de ce retournement de prairies et travailler ensemble sur la mise en place de mesures compensatoires pour limiter les effets de ce retournement.

Le souhait du syndicat est que ces avis ne soient pas cantonnés au JA mais que le SMBVAS puisse également être consulté pour les ACAL (cessations laitières) et pour tout autre retournement qui se produirait sur son territoire.

En 2014, le chargé de mission a été consulté pour 2 expertises de JA et 1 expertise d'un agriculteur en difficulté.

Pour chaque dossier, le chargé de mission ADTR réalise :

- 1 à deux rencontres avec l'agriculteur sur le terrain,
- 1 déplacement seul sur le terrain,
- 1 rédaction de fiche d'avis,
- Le suivi de la mise en place des mesures compensatoires.

Avec l'arrivée du nouveau décret « retournement d'herbages », le syndicat devrait être consulté pour tout nouveau retournement d'herbage en 2015.

Le chargé de mission ADTR a consacré environ 0.7 % de son temps à cette action (1.75 jours).

## **10.5. Mise en place de Mesures Agro Environnementales Territorialisées (MAEt)**

L'année 2014 était encore une année particulière pour la PAC, une année de transition entre l'ancienne PAC 2007-2013 et la nouvelle PAC de 2015-2020.

Dans le même esprit que 2013, le syndicat s'est proposé comme opérateur des mesures MAEt à enjeu érosion.

Le syndicat a participé aux différentes réunions de CRAEC et a reconduit 3 contrats de 2009-2014 et a engagé un nouvel agriculteur à contractualiser une MAEt.

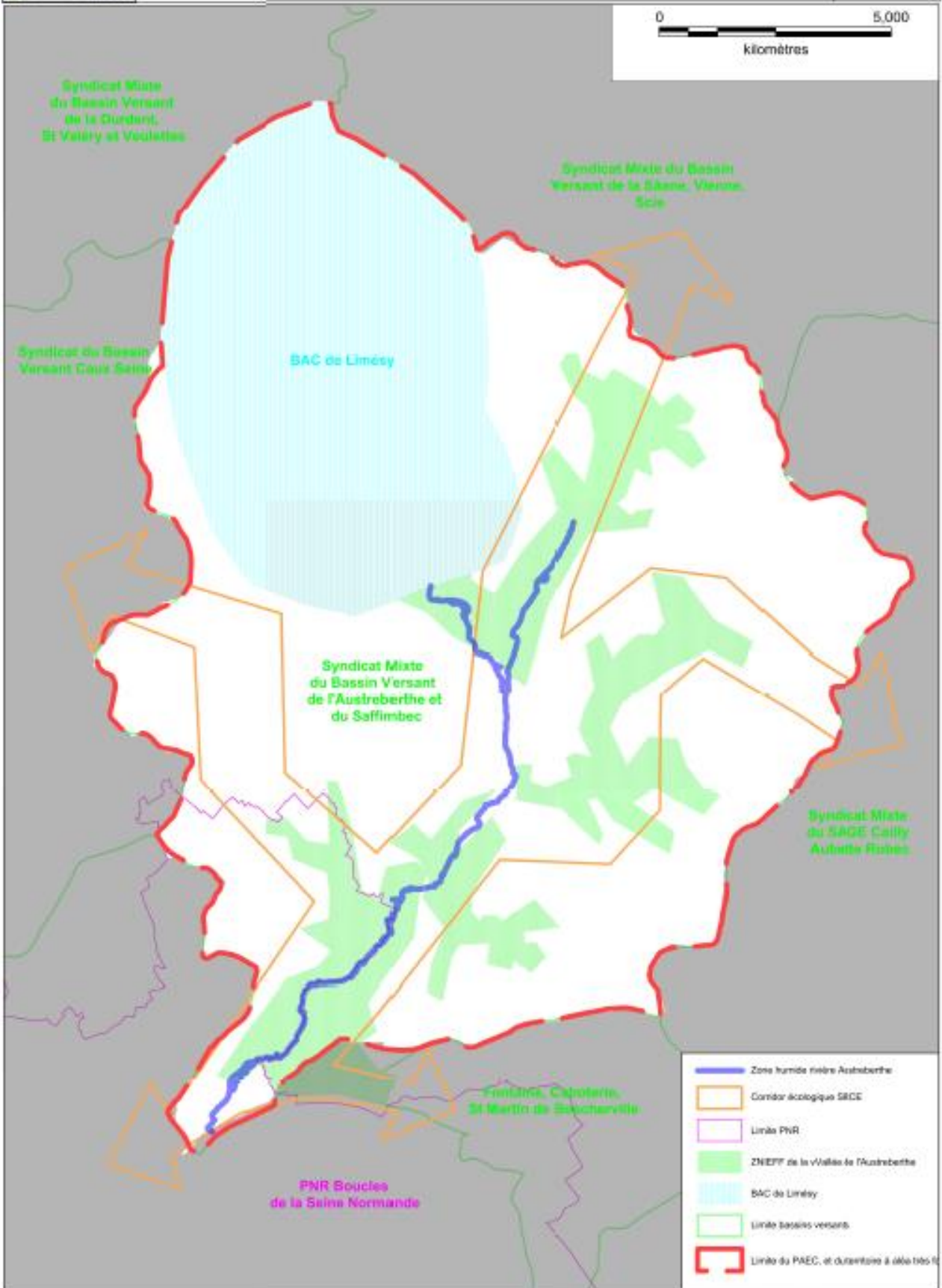
En milieu d'année, le syndicat s'est tenu informé des évolutions du 2<sup>ème</sup> pilier et a proposé en fin d'année au Conseil Régional de Haute Normandie, nouvelle autorité de gestion des fonds FEADER, de se porter opérateur d'un Projet Agro Environnemental Climatique (PAEC) sur les contours du périmètre du bassin versant de l'Austreberthe et du BAC de Limésy et d'animer sur ce même territoire les Mesures Agro Environnementales Climatiques (MAEC) localisées à enjeu érosion.

A la différence de l'animation des simples MAEt à enjeu érosion, l'animation d'un PAEC est une démarche plus globale qui doit englober l'ensemble des problématiques environnementales sur un périmètre d'action cohérent. Cette démarche doit amener à faire travailler ensemble et de manière transversale différents partenaires. Le temps d'animation de cette démarche n'a pas été encore évalué mais il se pourrait être équivalent de 1/4 à 1/3 d'ETP.

Ce projet a été retenu à la fin d'année 2014 par le Conseil Régional. Une première réunion s'est tenue fin décembre et a consisté à jeter les premières bases du partenariat avec la CCCA, le PNR BSN, la CA76, les Défis Ruraux et le GRABHN.

Les modalités de mise en œuvre de ce projet ne sont pas encore complètement définies. En fonction de l'évolution de la définition des tâches, le syndicat donnera suite au projet ou pas en 2015.

Le chargé de mission ADTR a consacré environ 0.5 % de son temps à cette action (1.25 jours).



## 10.6. Trames vertes et bleues

Le syndicat souhaite être un des animateurs du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) qui a pour objectif de promouvoir la préservation des trames vertes (haies, herbages, boisements, etc.) et bleues (rivières, mares) et la création de nouvelles continuités écologiques.

Le SRCE a été rédigé par la DREAL et sera mis en œuvre par le Conseil Régional de Haute Normandie.

Pour qu'il devienne une réalité des territoires, ce schéma a besoin de promoteurs et d'animateurs.

L'optimisation de la biodiversité et la création des continuités écologiques s'inscrivent petit à petit dans les actions du SMBVAS. En 2014 les actions suivantes ont eu lieu :

- Participation à la conférence régionale de la Biodiversité organisé par la Région Haute Normandie,
- Participation à la formation de l'AREHN « Communiquer sur la Biodiversité »,
- Rencontre et sortie de terrain avec le Conservatoire des Espaces Naturels de la Haute-Normandie dans le cadre de l'appel à projet de Trame Verte et Bleue de la Région. Cette rencontre nous a permis d'avoir des pistes pour la gestion écologique des sites appartenant au SMBVAS et qui pourraient avoir un rôle dans la continuité écologique de la vallée de l'Austreberthe (Site maison de l'eau et Site du Paulu). Un rapport sur des recommandations de gestion est en cours de rédaction par le CEN dans le cadre de l'animation territoriale.
- Participation au Comité Scientifique Technique de l'Autoroute A150
- Intégration de la TVB dans le projet PAEC de l'Austreberthe

D'autres actions déjà citées participent à :

- améliorer la connaissance de la trame verte et bleue, comme le recensement exhaustif des zones humides effectuée par la DREAL,
- ou à améliorer la continuité écologique avec la réhabilitation de certaines mares situées dans des corridors.

Enfin, l'équipe du SMBVAS a pu participer à des formations sur les mares, les amphibiens ou la gestion des espèces invasives organisées par le PNRBSN (3 journées de formation).

L'animatrice SAGE a consacré environ 0.4 % de son temps à cette action (1 jours).



## 11. COMMUNICATION, ECHANGES, GROUPE DE TRAVAIL

Dans cette rubrique, nous ne reprenons pas toutes les actions de communication qui ont été faites dans le cadre de l'ASYBA et qui sont traitées dans la première partie de ce rapport.

### 11.1. Communication et échanges

↳ Evènements organisés par le syndicat (la plupart sont décrits dans les parties précédentes)

#### Sensibilisation des élus :

Cérémonie de signature des Chartes sur le volet urbain,  
Réunion de communication sur le SAGE,  
Colloque PCS,  
Visite de l'instrumentation des ouvrages,  
Organisation d'une journée porte ouverte à la « Maison de l'eau ».

#### Sensibilisation des agriculteurs :

- Dans le cadre du PCAHD du Saffimbec, une journée de sensibilisation des aménagements d'hydraulique douce intitulé « barbecue-échanges » a eu lieu le 27 juin 2014 sur le site Haierosion de l'AREAS. Elle a réuni une 30aine de personnes : élus, agriculteurs, techniciens (cf. compte rendu en annexe 14).

	
<p>« Barbecue – échange » avec la profession agricole sur le site Haierosion de l'AREAS le 27 juin – Saint Valery en Caux</p>	

#### Animation d'une réflexion autour de l'application de la GEMAPI sur notre territoire :

- Rencontre avec les animateurs du syndicat Mixte du SAGE Cailly Aubette Robec
- Rencontre avec M. Sanchez, Président de la CREA

Ces rencontres ont pour but de coordonner nos discours et nos actions sur le territoire local en termes d'application de la GEMAPI.

## ↳ Evènements hors syndicat

- Intervention à la formation AREAS sur l'instrumentation,
- Intervention à la formation AREAS sur la Doctrine départementale sur l'Infiltration des eaux pluviales urbaines,
- Intervention aux 6èmes rencontres de la DDTM (cf. annexe 15),
- Participation aux Trophées d'hydrauliques douces organisées par la Chambre d'Agriculture et l'AREAS : 9 projets d'agriculteurs avaient été transmis en 2013 par le chargé de mission et en 2014 il a participé à la sélection de plusieurs candidats (visite des aménagements) ainsi qu'une aide à la préparation de la cérémonie qui a eu lieu le 6 juin 2014.
- Participation à la création d'une fiche technique de sensibilisation et communication sur les bétouilles avec la Chambre d'Agriculture de Seine Maritime.
- Participation à un projet en cours de création d'un observatoire sur l'évolution des prairies en Haute Normandie piloté par l'AREAS.
- Participation à l'élaboration d'un Guide CEPRI sur la problématique des ruissellements, en faisant part de son témoignage sur le volet Urbain particulièrement, lors d'une rencontre.

Ces temps ne sont pas distingués dans le suivi mais sont ventilés en fonction des thématiques.

## 11.2. Site Internet du syndicat

En 2012, le syndicat a refait intégralement son site internet [www.smbvas.fr](http://www.smbvas.fr) afin de mieux communiquer.

En 2013, les mises à jour sur le site du SMBVAS ont essentiellement été assurées par la chargée de mission « gestion hydraulique des ruissellements ».

En 2014, suite à des bugs répétés, il s'est avéré que notre hébergeur était obsolète et qu'il était nécessaire de refaire entièrement le site. Nous avons donc réalisé cette refonte en interne.

Le nouveau site sera en ligne début 2015.



L'animatrice « hydraulique et zones humides » a consacré environ 3.2 % de son temps à cette action (8.5 jours).

## 12. COORDINATION ET AUTRES

### 12.1. Autres missions de la coordinatrice

D'autres missions ont été réalisées en 2014 par la coordinatrice. Il s'agit de missions de coordination diverses principalement.

➤ La coordination au niveau financier et budgétaire assurée en collaboration avec la secrétaire comptable du syndicat, en lien étroit avec la trésorerie et les financeurs. Ce travail correspond à la recherche de financements (établissement / visa des dossiers de subvention), d'élaboration du budget du syndicat, de suivi régulier du budget et de la trésorerie, de contact avec les banques dans le cadre des emprunts et de la ligne de trésorerie notamment, avec points financiers sur les dossiers en cours avec la secrétaire comptable permettant d'établir le lien indispensable entre la partie technique et la partie administrative.

➤ La coordination du volet administratif correspond principalement à des points faits avec la secrétaire comptable sur la partie purement administrative des missions (tri, archivage, organisation, etc.). Cette partie intègre également les points faits sur la mission ACMO de la secrétaire comptable.

De même, la coordinatrice a consacré du temps à des actions diverses. Ces actions sont très variables (installations informatiques, courrier, rangements divers, etc.).

➤ Comités syndicaux : ce volet comprend la rédaction des rapports de présentations et des comptes rendus de bureaux et comités syndicaux, la préparation de ces réunions et la présence aux réunions.

➤ Recrutement et entretiens :

Les recrutements font également partie du rôle de la coordinatrice mais peuvent être également menés par d'autres collaborateurs : en 2014 a eu lieu le recrutement d'un chargé de mission PCS et d'une secrétaire à mi-temps.

Ce temps est également dédié à la réalisation des entretiens de milieu et fin d'année (deux par personne et par an).

➤ Les réunions internes correspondent aux réunions d'équipe.

La coordinatrice a consacré environ 11 % de son temps à cette action (28.25 jours).

### 12.2. Formation et colloques

L'équipe a consacré quelques jours à des formations et colloques :

- Formation « Organisation et fonctionnement des collectivités territoriales » organisée par le CNFPT
- Formation sur les bétouilles AREAS à Cany Barville
- Formation « Prise en compte des aspects sociologiques dans l'animation agricole » AREAS à Notre Dame de Bliquetuit
- Formation sur la réforme de la PAC Chambre d'agriculture à Neufchâtel en Bray.
- Formation sur les « Visites Techniques Approfondies » organisée par l'AREAS
- Formation « Prise de parole en public » CNFPT (3 jours)
- Formation « Communiquer sur la biodiversité » AREHN (1/2 journée)
- Formation « Diagnostics mares » PNRBSN (1 journée)
- Colloque sur les espèces envahissantes exotiques PNRBSN à Notre Dame de Bliquetuit
- Conférence régionale sur la biodiversité Conseil régional HN à Rouen
- Colloque sur la trame verte et bleue PNRBSN à Notre Dame de Bliquetuit
- Colloque PCS SMBVAS à Sainte Austreberthe
- Colloque Agroécologie DRAFF à Yvetot
- Journée organisée par le CEPRI à Paris sur le thème des stratégies locales pour gérer le risque inondation.
- Séminaires des animateurs SAGE AESN (3 jours)
- Conférence régionale sur la biodiversité Conseil régional HN à Rouen (1/2 journée)
- Deux sorties nocturnes en tant que formation à l'identification des amphibiens avec l'animateur mares de la CREA
- Réunion d'information sur la compétence GEMAPI – ASYBA

- Conférence CAUE 76 sur la Densification des centres-bourgs
- Colloque Infiltration des eaux pluviales – ADOPTA

## **13. ANNEXES**

- Annexe 1 : Récapitulatif des temps passés par Animateur
- Annexe 2 : SAGE – rapport préliminaire
- Annexe 3 : Journal du SAGE
- Annexe 4 : Plaquette GEMAPI de l'ASYBA
- Annexe 5 : Documents relatifs à la participation de l'ASYBA à la réunion au cabinet du MEDD sur la GEMAPI
- Annexe 5bis : Plaquette de présentation du projet de « Maison de l'eau »
- Annexe 6 : Conclusion du sondage d'opinion sur le risque inondation
- Annexe 7 : Compte rendu du colloque PCS
- Annexe 8 : Diaporama sur l'instrumentation du territoire
- Annexe 9 : Carte de localisation de l'instrumentation
- Annexe 10 : Remarques sur l'EIE du SCOT CREA
- Annexe 11 : Remarques sur le SCOT Entre Seine et Bray
- Annexe 12 : Certificat d'adhésion à la charte sur le volet urbain
- Annexe 13 : Tableau récapitulatif des projets prévus par le SMBVAS dans le cadre de l'aménagement foncier de l'Autoroute A150
- Annexe 14 : Compte rendu de la journée d'échange sur le site Haierosion de l'AREAS
- Annexe 15 : Programme des rencontres DDTM à laquelle le SMBVAS a participé
- Annexe 16 : Articles de presse